

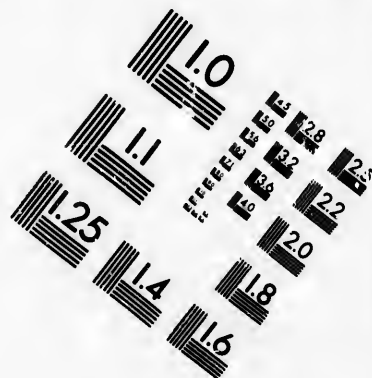
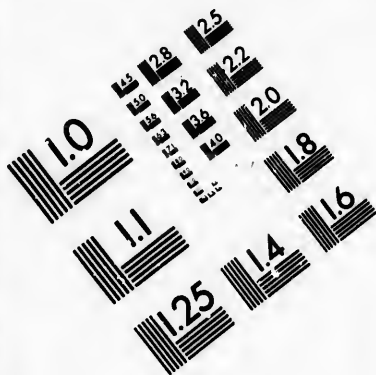
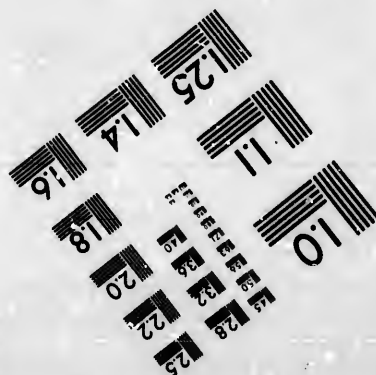
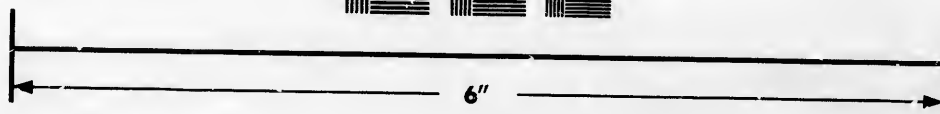
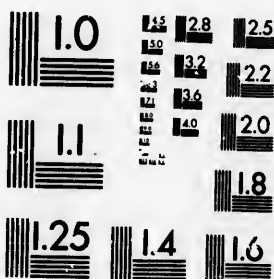


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- ☐ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☒ Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- ☐ Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire
qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails
de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du
point de vue bibliographique, qui peuvent modifier
une image reproduite, ou qui peuvent exiger une
modification dans la méthode normale de filmage
sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☒ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☐ Showthrough/
Transparence
- ☒ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
				☒							

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

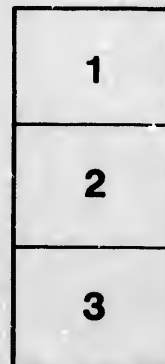
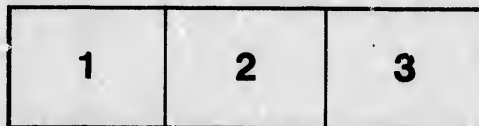
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol $\rightarrow$ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole $\rightarrow$ signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

P

REL

AVANTAGES
A LA
PROVINCE DE QUÉBEC

ET SURTOUT A LA
VILLE DE MONTRÉAL

RESULTANT DE
RELATIONS COMMERCIALES PLUS INTIMES AVEC
LES ETATS-UNIS

Discours d'ERASTUS WIMAN

Montréal, 15 Février, 1890.



MONTRÉAL :

“ LA PATRIE ” 33, RUE SAINT-GABRIEL.

1890

pub
affec
notr
entr
gran
laqu
acce
que,
nus,
gema
où il
l'on
semb

En
proch
car le
nent
sont
doive
consic
rapport
sont e

Le
tude c
un tar
tion in
et d'e
injuste

PRÉFACE.

Avril, 1890.

L'on a rarement vu, dans l'histoire des peuples, des exemples où les intérêts publics aient été mis en jeu d'une manière aussi frappante, et aient été aussi affectés par la politique suivie par le gouvernement du jour, qu'ils ne le sont à notre époque dans le Canada. Ceci s'applique surtout aux relations intimes entre ce pays et les Etats-Unis. La menace d'exclure, pratiquement parlant, la grande corporation des producteurs dans le Dominion,—cette corporation sur laquelle le système financier du pays s'appuie,—d'un marché qui est le plus accessible et le plus profitable à leurs intérêts, les place dans une position critique. La valeur présente et future de leurs propriétés, le montant de leurs revenus, l'avenir de leurs enfants et surtout leurs moyens de rencontrer leurs engagements passés, sont tous impliqués dans cette question d'obtenir un marché où ils puissent écouler leurs produits. La situation s'aggrave encore, lorsque l'on songe que la seule politique sur laquelle les gouvernements des deux pays semblent s'appuyer, est l'augmentation des taxes relatives à chacun d'eux.

En présence de faits d'une nature aussi sérieuse, la lutte qui se prépare aux prochaines élections générales en Canada, présente un intérêt tout particulier ; car les relations futures qui doivent exister entre les deux nations de ce continent dépendent de la composition du prochain parlement. Deux programmes sont déposés carrément devant le peuple, et quoique les attaches de parti doivent nécessairement diviser l'électorat, cependant, il est évident que des considérations autres que celles de parti influenceront sur les contribuables, par rapport à la gravité de la situation et aux nombreux intérêts personnels qui sont en jeu.

Le parti Conservateur, actuellement au pouvoir au Canada, a placé l'attitude commerciale du Canada en antagonisme direct à celle des Etats-Unis, par un tarif hostile (qui devient plus agressif de jour en jour) ; par une interprétation impérieuse du Traité des Pêcheries ; en refusant les facilités de commerce et d'entrepôt librement accordées par les Etats-Unis ; par une distinction injuste sur les canaux, et par sa politique généralement restrictive. Dans l'in-

tervalle, nos voisins ont l'intention de doubler les taxes imposées sur les produits agricoles, et de fermer ainsi le marché américain au cultivateur canadien, qui compte sur ce débouché pour la bonne moitié de ses revenus, et se trouve placé dans une position dangereuse. Dans ces circonstances, le parti Libéral nous offre la seule alternative possible, qui donnera un soulagement immédiat et permanent, au moyen de la Réciprocité Illimitée avec les Etats-Unis, qu'il croit pouvoir obtenir. L'issue entre le parti Conservateur et le parti Libéral qui sera décidée par l'attitude de l'électorat du Canada, est, conséquemment, claire et décisive.

Nous livrons ce discours au public, dans le but de donner plus de force aux informations que nous fournissons avant la lutte, et pour faire bien comprendre les avantages et les horizons ouverts par cette politique libérale. L'on doit aussi se rappeler que cette conférence a été donnée longtemps avant que le congrès n'ait fait des menaces. Mais nous avons confiance dans la force de nos arguments qui se trouve doublée par le résultat certain qui suivra l'adoption de cette politique.

Quant à obtenir la Réciprocité Illimitée, en vue de la menace du congrès de doubler les droits et par là empêcher les produits canadiens d'entrer aux Etats-Unis, il faut dire que ceux qui ont suivi le courant de l'opinion publique dans la république voisine, et sont en état d'apprécier la position réelle des affaires, sont fermement convaincus que l'on peut obtenir ce résultat extrêmement désirable, si le peuple canadien en exprime le désir d'une manière non équivoque. Le moyen d'exprimer ce désir est d'élire une députation qui sera d'accord avec les termes du projet de loi déposé devant le congrès par M. BUTTERWORTH (imprimé dans l'appendice), ou bien en acceptant la résolution récemment adoptée à l'unanimité par le comité des affaires étrangères présidé par l'hon. M. R. R. Hitt, lequel rapport, croyons-nous, sera adopté par les deux chambres du Congrès. Les événements récents indiquent le désir d'une grande partie du peuple américain pour un changement de politique, qui détruira les entraves du commerce sur le continent d'Amérique, au nord et au sud, et il est évident, si l'on observe ce qui se passe autour de nous, qu'il est possible d'établir les relations commerciales les plus étroites entre les Etats-Unis et leurs voisins immédiats. Le Canada bénéficiera des avantages qui résulteront de cet état de choses, si les habitants en expriment simplement le désir. La résolution adoptée par le comité des Affaires Etrangères est couchée en termes très simples, et si elle est mise en vigueur, et observée telle qu'elle a été présentée, les conséquences en seront incalculables au Canada.

RE

Era
Les aus
breux,
de Mon
étroites
M. V
existe e
compri
Montré
idées sa
lieu, qu
mettre
mal in
d'abord
est esse
nadà e
ciales s
l'union
per le p
ment, s
tique,—
tions co
Canada
tagne c
en résu
mère-p
le Cana
tinent d

QUEBEC

— ET DES

RELATIONS COMMERCIALES PLUS INTIMES AVEC LES ETATS-UNIS

MONTRÉAL, 15 Février, 1890.

Erastus Wiman a donné une conférence dans la salle Queen's Hall, ce soir, sous les auspices de l'association Réformiste de Montréal, devant un auditoire nombreux, sur : " Les avantages que la Province de Québec en général, et la ville de Montréal, plus particulièrement, retireraient si des relations commerciales plus étroites existaient entre le Canada et les Etats-Unis. "

M. Wiman s'exprime comme suit : " Il est important qu'un accord parfait existe entre l'orateur et son auditoire. En premier lieu, qu'il soit parfaitement compris que l'Association Réformiste qui l'a invité à donner une conférence à Montréal, ne s'est nullement engagée à partager les idées qu'il va énoncer; ces idées sont les siennes propres et personne n'est tenue d'y croire. En second lieu, qu'il soit aussi parfaitement bien compris qu'il n'a aucun projet spécial à mettre de l'avant. Ces motifs et la poursuite des idées qu'il soutient, ont été si mal interprétées à Montréal qu'il croit que c'est simple justice de démontrer d'abord et avant tout qu'il n'est pas annexioniste, il ne croit pas que l'annexion est essentielle pour amener des relations commerciales plus étroites entre le Canada et les Etats-Unis. Au contraire, il croit que plus les relations commerciales seront étroites, plus les relations politiques seront divergentes ; et que si l'union commerciale peut donner beaucoup d'avantage au commerce et développer le pays, l'union politique devient de plus en plus improbable. Conséquemment, si l'auditoire croit ce qu'il avance,—qu'il ne préconise pas l'union politique,—cela évitera tout malentendu dès l'abord. Il est convaincu que les relations commerciales les plus intimes possibles seraient les plus avantageuses au Canada et plus particulièrement à la province de Québec. Si la Grande Bretagne consentait à un tel état de choses, de tout cœur, avec la conviction qu'il en résulterait des bénéfices énormes pour le Canada et par ce fait même à la mère-patrie, il serait l'un des plus ardents partisan du lien colonial existant entre le Canada et l'Angleterre. Il est convaincu que le libre échange sur tout le continent de l'Amérique du Nord avancerait les intérêts de la Grande Bretagne ;

même en supposant que cette dernière serait moins favorisée ; que ces manufactures et ses produits seraient placés sur un pied d'infériorité, le développement du Canada rendu possible par le libre échange continental, serait si grand que l'Angleterre y gagnerait dix piastres pour chaque piastre de perte probable causée par un arrangement de cette nature.

AUTRE CHOSE QUE L'ANNEXION

L'orateur dit en parlant de l'Union Commerciale, qu'on le considère partisan de cette politique spéciale, à l'exclusion de toute autre tendant au même but. Il est vrai *que lors* de l'inauguration de ce mouvement aux Etats-Unis, il prédit que l'union commerciale telle que proposée, ou tout autre mode que l'annexion, était absolument nécessaire pour obtenir un résultat pratique entre les deux pays. Tout ce que l'on demandait, aux Etats-Unis, il y a cinq ans, était une union politique. Il sait que les Canadiens, en général, ne voient pas une telle union d'un bon œil, et qu'il était peu probable qu'il s'opérerait un changement dans les relations politiques des deux pays. Il crût qu'en substituant un autre genre de relations, en dehors de l'union politique, les Américains y verraient des avantages, et qu'il valait mieux adopter un mode nouveau voilà comment, par un certain concours de circonstances, la question d'une union commerciale, de préférence à une union politique, avait été soulevée. L'union commerciale attirait certainement les marchands et les industriels des Etats-Unis, et personne n'y voyait d'objection sauf les cultivateurs établis sur la ligne de frontière, lorsque la question fut parfaitement comprise.

Plusieurs habitants des Etats-Unis croyaient que ce n'était que le premier pas vers l'annexion, qui leur souriait tandis qu'au Canada, ceux qui avait parfaitement compris l'étendue et les conséquences de l'union commerciale étaient convaincus que ce seraient l'un des plus grands obstacles à l'annexion par le fait qu'on y gagnait tous les avantages commerciaux de l'annexion et que le pays était libre de se gouverner à sa guise, et demeurerait sous le rapport politique, indépendant et content. Le motif qui l'avait poussé à se faire le champion de l'union commerciale était d'attirer l'attention du peuple américain. Le Canada souffrirait probablement, ainsi que Goldwin Smith l'a dit en toute vérité, non pas d'antagonisme mais par indifférence ; et l'objet qu'il avait en vue était de provoquer des enquêtes et faire naître le désir d'établir des relations commerciales plus intimes au moyen de l'union commerciale. Une fois expliqué au public, et les avantages de la réciprocité entre les deux pays clairement énoncé et bien compris, ce mouvement ne tarderait pas à créer le désir d'obtenir la réciprocité illimitée. Ainsi le bill Butterworth, dans l'origine, était le résultat de ce mouvement, et l'adoption subséquente, par le congrès, de la résolution Hitt en découle.

LA RÉCIPROCITÉ ILLIMITÉE.

Le principe de la résolution Hitt, adoptée par le Congrès, était semblable à celui qui régit le Zollverein, si brillamment démontré dans l'empire allemand et ce principe avait été puisé aux Etats-Unis avant d'être appliqué à l'Allemagne. L'orateur savait qu'opposer ou critiquer, ou se mettre en travers d'une union commerciale aux Etats-Unis sur cette base, enrayerait un mouvement important dès son inception, et voilà comment il devint le champion de cette cause, croyant

qu'il
au C
ôtô,
le pr
influe
Cong
adop
accep
sion d
proje
Ce pr
amèn
et éga
quenc
croire
ciale p
les eff
avec l
décou
ces, pl
discut
On
intimes
le tarif
férer ;
annexi
aux rel
taine n
il essay
levées,
importa
politiqu
lumière
spéciale
pays.
commer
de l'Uni
Ce p
sans par
sujet qui
ince de
diales pl

POU
Il ne
Québec
es mau
vidents.

qu'il serait possible d'en faire découler un projet modifié qui serait plus acceptable au Canada. Ses prévisions avaient été justes, et aujourd'hui on avait, d'un côté, le spectacle d'un grand parti libéral adoptant la réciprocité illimitée comme le principal article de son programme, et d'un autre côté, les membres les plus influents du parti républicain, aux Etats-Unis, tombant dans les mêmes vues, au Congrès, en appuyant d'abord le bill Butterworth amendé, et si ce bill n'était pas adopté, en modifiant la résolution Hitt de manière à rendre le projet tout-à-fait acceptable par le Canada. Donc, il n'était pas nécessaire au point où la discussion en est rendue, de soutenir l'union commerciale pure et simple, parce qu'un projet plus large et présentant moins de difficultés était sorti de la discussion. Ce projet, s'il était mis à exécution, atteindrait le but de l'union commerciale et amènerait entre les deux pays des relations qui seraient des plus avantageuses, et également honorables et équitables à toutes les parties intéressées. En conséquence, il demande à ses auditeurs, ce soir, d'avoir confiance en lui, et de ne pas croire qu'il se fait le champion de l'annexion d'un côté, ou de l'union commerciale pratique de l'autre. Il veut simplement discuter, sur leurs plus larges bases, les effets qu'entraîneraient les relations commerciales les plus étroites possibles avec la grande république américaine, et tâcher de découvrir les résultats qui découleraient, dans son opinion, d'une agitation plus profonde en ses conséquences, plus étendue dans ses effets, et plus utile en ses avantages qu'aucune agitation discutée jusqu'à ce jour par les citoyens de Montréal.

On avait dit qu'un mouvement politique était au fond de ce projet de relations intimes. On avait assuré que si on laissait aux Américains le droit de régulariser le tarif douanier, les Canadiens de ce fait même, abandonnaient le droit de légiférer; l'orateur désire discuter cette question sans qu'on l'accuse d'être soit annexionniste ou partisan de l'union commerciale. Il est vrai que le projet relatif aux relations commerciales plus étroites pourrait finalement aboutir, d'une certaine manière, aux principes inhérents au Zollverein ou à l'union commerciale, et il essaierait, avant de terminer, de détruire les objections qui pourraient être soulevées, même contre ce projet; mais, en discutant la question principale, il était important de se rappeler que ce soir, on ne discute pas la possibilité d'une union politique, ou d'une union commerciale; le but de la discussion était de mettre en lumière les avantages qui résulteraient pour la province de Québec, et plus spécialement pour la ville de Montréal, du libre échange total entre les deux pays. Le but de l'assemblée était de découvrir les avantages que donnerait un commerce aussi libre entre les Etats-Unis et le Canada qu'entre les divers Etats de l'Union Américaine, d'un côté, et les provinces du Dominion d'un autre côté. Ce préambule ayant préparé les voies pour obtenir une discussion franche et sans parti pris sur la question principale, M. Wiman propose la discussion du sujet qui doit être pris en considération, à savoir: "Les avantages que la province de Québec, et surtout la ville de Montréal, retireraient de relations commerciales plus étroites avec les Etats-Unis."

POURQUOI LA PROVINCE DE QUÉBEC N'AVANCE-T-ELLE PAS?

Il ne doit pas être difficile de démontrer les avantages que la Province de Québec retirerait de relations commerciales plus étroites avec les Etats-Unis. Les maux de l'isolement, que la province de Québec a subis jusqu'à ce jour, sont évidents. Il est fort douteux que l'on puisse faire une comparaison, dans le

monde entier, aussi étonnante, aussi instructive et en même temps aussi convaincante, entre deux territoires de même étendue qu'entre les Etats-Unis et la Province de Québec. Si l'on envisage la question au point de vue du progrès matériel, entre deux étendues de territoire de même grandeur sur le même continent, entre peuples parlant la même langue, possédant les mêmes avantages, la comparaison porte à croire qu'il y a un vice radical dans l'administration des affaires dans la province de Québec : soit que les désavantages climatiques de Québec soient si prononcés, que le sol soit si pauvre et les ressources si minimes, ou que ses habitants soient inférieurs aux autres peuples, qu'on ne puisse faire autant de progrès qu'il en a été fait dans la province limitrophe des Etats-Unis ; ou bien qu'il y ait quelque chose de déplorable, disons radicalement vicieux, dans la ligne de conduite qui dirige les destinées de la Province. Essayons ce soir, de trouver si cet état d'infériorité qui, en plein dix-neuvième siècle, est une honte pour un pays, n'est pas causé par le fait que des relations commerciales les plus intimes n'existent pas entre les deux pays. Scrutons la question sincèrement et sans crainte, afin de savoir si on ne commet pas un crime en isolant un grand peuple, et un grand pays, et en l'empêchant de participer à des avantages réciproques. Comment des hommes qui prétendent posséder le monopole de la loyauté, peuvent-ils justifier l'existence continue de conditions qui ont pour résultats d'enrayer le progrès dans la province de Québec, de dépeupler la province et d'arrêter le développement des vastes ressources naturelles que Dieu, dans sa bonté infinie, a données à cette province ? Quel a été le résultat de cent-vingt années d'existence indépendante, depuis la cession du pays par la France à l'Angleterre, depuis 1770 ? Montrez-nous aujourd'hui un pays de même grandeur, possédant les mêmes avantages, ayant des moyens de communication aussi primitifs, dépensant autant d'argent pour les besoins du public, et dites-nous quel pays sous le soleil a fait aussi peu de progrès ?

LA DÉPOPULATION.

La dépopulation du pays durant la dernière décade prouve l'insuccès. Dans un récent mémoire, M. Mercier, le premier ministre de la province de Québec, place le nombre de Canadiens-français aux Etats-Unis à un million, et le nombre de ceux demeurés dans le pays à un million deux cent-cinquante mille. Au premier abord on serait tenté de croire que dans un pays neuf, possédant de grandes richesses naturelles, ayant l'avantage d'être voisin d'une grande nation commerçante, avec un gouvernement fort, des institutions libres et une politique commerciale libérale, la province a perdu presque la moitié de sa population adulte. Y a-t-il au monde entier un fait plus étonnant que celui-ci, qu'une nation aussi favorisée, aussi remplie de promesses pour l'avenir perde une si large proportion de ceux dont le devoir, l'intérêt et l'inclination devraient les induire à demeurer dans leur pays ? Ce simple fait de dépopulation, de l'encouragement que les émigrés reçoivent à l'étranger, de leur succès ailleurs, est un témoignage si frappant de la nature impolitique et malavisée des conditions existantes, qu'il est inutile d'en dire plus long pour prouver qu'il y a quelque chose de radicalement vicieux. Avec une étendue de terrain de 188,000 milles carrés, et une étendue de terre et d'eau de 258,000 milles carrés, Québec possède l'un des plus vastes empires du monde. La Nouvelle-Angleterre, située presque précisément sous la même latitude, a une étendue de 66,000 carrés, c'est-à-dire à peu près un

tiers
de 1,
dire
moin
York
169
Cep
une p
la mé
de 54
égale
petit
nière
six ét
sylva
vince
carré.
ni l'au
dans l
que le
conséq
que la
ses cha

A q
vous di
progrès
n'est pa
l'Idaho
tière en
au nord
cinq-six
partie s
Michiga
est de 4
de New-
partie n
pas le p
conditio

On v
du sol ;
libéralen
qu'une p
que le so

tiers de la grandeur de Québec. Cependant la population de Québec n'est que de 1,500,000, tandis que la Nouvelle-Angleterre a 4,500,000 habitants—c'est-à-dire une population trois fois plus grande sur une étendue de territoire trois fois moindre. Si vous ajoutez aux six Etats de la Nouvelle-Angleterre, l'état de New York, la Pennsylvanie et le New Jersey, les neuf états réunis ont une étendue de 168,000 milles carrés, en regard des 188,000 milles de la province de Québec. Cependant vous avez 1,500,000 dans Québec, et les neuf états réunis donnent une population de 17,000,000. Le Maine, le New Hampshire et le Vermont, sous la même latitude, soumis aux mêmes influences climatiques, ont une étendue de 54,000 milles carrés, et cependant la population de ces trois états est presque égale à celle de Québec qui possède trois fois et demie son étendue. Même le petit état du New Jersey a une population égale à celle de Québec, et cette dernière est vingt-quatre fois plus grande que le New Jersey. On trouve dans les six états de la Nouvelle-Angleterre, de New York, du New Jersey et de la Pennsylvanie une moyenne de 102 habitants par mille carré, tandis que dans la province de Québec la moyenne n'est que d'un peu plus de sept personnes par mille carré. Mais ce n'est pas en comparant le nombre des habitants de chaque pays, ni l'augmentation de la richesse, que la différence est plus apparente, mais bien dans les faits suivants, que tout le monde peut toucher du doigt : Premièrement que le développement des ressources naturelles a été excessivement lent, et que, conséquemment, l'augmentation de la richesse s'en est ressentie ; secondement, que la dépopulation, plus accentuée que dans n'importe quel autre pays, réduit ses chances de développement future au minimum.

IL NE FAUT PAS S'EN PRENDRE AU CLIMAT

A quelles raisons faut-il attribuer ces deux facteurs si importants ? L'on vous dira que le climat en est la cause. Nous contestons cet avance, parce que le progrès des Etats-Unis, dans les mêmes conditions, a été remarquable. Québec n'est pas située plus au nord que le Maine, le Minnesota, le Dakota, le Montana, l'Idaho, ou le Territoire de Washington. La ligne parallèle 49 nord est la frontière entre les Etats-Unis et le Canada. Si la ligne parallèle 49 était continuée au nord du lac Supérieur, en allant à l'est jusqu'à l'Atlantique, on trouverait les cinq-sixièmes de la province de Québec au sud de cette ligne, tandis que la partie sud de Québec est située sur le même parallèle que le centre de l'état du Michigan, du Wisconsin et de l'Orégon. La température moyenne de Québec est de 42 degrés, tandis que celle du Minnesota est de 33 degrés, et même celle de New-York de 44 degrés. Le progrès dans la Nouvelle-Angleterre et dans la partie nord des états de l'ouest, indique que les rigueurs du climat ne retardent pas le progrès ; au contraire elles le stimulent, étant donné que toutes les autres conditions sont favorables.

CE N'EST PAS DU À LA PAUVRETÉ DU SOL

On vous dira peut être aussi que l'absence du progrès est due à la pauvreté du sol ; que la nature n'a pas prodigué ses dons à la province de Québec aussi libéralement qu'au reste du continent, mais ce n'est pas le cas. Il faut bien dire qu'une politique mal entendue et l'absence d'esprit d'entreprise, ont été cause que le sol a été appauvri. Le fait n'en existe pas moins que le sol de la province

de Québec, cultivé dans de bonnes conditions est très productif. La valeur des produits agricoles, en 1881, était de 56 millions de piastres, et elle est aujourd'hui de 60 millions, ce qui est un rendement énorme comparativement au chiffre de la population. Les terrains à pâturages couvrent la moitié de la superficie cultivable; ils sont riches et capables de produire énormément, et les statistiques démontrent que des résultats merveilleux ont été obtenus au moyen d'une culture bien entendue. L'absence de bonnes terres ne peut donc être invoquée pour justifier le peu de progrès de la province de Québec.

LES CANADIENS-FRANÇAIS SONT-ILS UNE RACE INFÉRIEURE ?

On vous dira que les Canadiens-français manquent d'esprit d'initiative; qu'ils sont contents de peu; que leur frugalité et leur principes d'économie, ainsi que leur lenteur à saisir la nécessité du progrès, les ont tenus à l'arrière-plan. Cette accusation est injuste. Les Canadiens-français, tout en pratiquant la frugalité et l'économie, sont les gens les plus laborieux du monde. Leur frugalité et leur économie, ainsi que leur amour du travail, devraient les rendre le peuple le plus prospère de la terre. Les succès qu'ils ont obtenus dans les états de la Nouvelle-Angleterre, où ils occupent aujourd'hui une position si enviable, si utile et si honorable, et le fait qu'ils ont devancé les immigrants de tous les pays qui se sont rendus aux Etats-Unis prouvent qu'ils peuvent devenir les citoyens les plus utiles et les plus prospères d'aucun pays. Si on éliminait aujourd'hui l'élément canadien-français des industries manufacturières de la Nouvelle-Angleterre, on enlèverait toute chance de succès, par rapport à la compétition que cette partie du pays est obligée de subir de la part des états de l'ouest qui ont l'avantage de se procurer la nourriture à bon marché, qui possèdent la matière brute, et qui ont des marchés à leur porte. Il n'y a pas eu d'événement plus important dans l'histoire de la Nouvelle-Angleterre que l'immense immigration des Canadiens-français dans ses villes, ses villages et ses centres manufacturiers. Content, laborieux, obéissant à la loi, intelligent, habile ouvrier, et pardessus tout intéressé au succès de ses patrons, le Canadien-français a formé une classe aussi essentielle au succès des manufactures de la Nouvelle-Angleterre que le soleil est essentiel à la lumière du jour. Si on les compare aux Allemands, qui ne connaissent rien des manufactures, ou aux Irlandais, avec leur tempérament incertain et turbulent; ou bien encore aux Italiens, ou à aucune autre classe d'immigrants qui sont venus aux Etats-Unis, l'accroissement de l'élément Canadien-français dans la Nouvelle-Angleterre a été satisfaisant au suprême degré, et a contribué pour beaucoup au maintien et à l'accroissement de ses industries. En même temps qu'ils s'adonnaient à l'industrie, les Canadiens-français se sont emparés du sol, et ont occupé les terres abandonnées par les habitants du pays qui ont émigré devers l'ouest, ou ont cherché d'autres emplois, et aujourd'hui nous avons sous les yeux le spectacle curieux d'une "nouvelle Nouvelle-Angleterre" habitée par les Canadiens-français d'un côté, et par les "nouveau yankees" de la Nouvelle-Ecosse d'un autre côté. Si l'on prend en considération tout ce qui s'est passé dans la Nouvelle-Angleterre, en tant que les Canadiens-français sont en cause, il serait absurde de dire que l'absence du progrès dans la province de Québec est due au fait que les Canadiens-français sont une race inférieure. Au contraire, les traits caractéristiques de la race auraient dû contribuer au succès de cette province.

L'INFLUENCE DE L'EGLISE

L'on vous dira encore que la province de Québec n'a pas progressé parce qu'elle s'est trouvée sous la domination de l'Eglise Catholique Romaine, et qu'au dix-neuvième siècle, dans la libre Amérique, la grande hiérarchie régit le peuple de cette province de manière à retarder ses progrès, et à lui enlever les avantages du vaste accroissement de la richesse, de l'intelligence et de l'esprit d'entreprise, toutes choses qui, sur ce continent, et dans ce siècle, ont été exemplifiées d'une manière si remarquable. Cette accusation est aussi injuste que la précédente. L'Eglise Catholique Romaine, aux Etats-Unis, parmi les Canadiens-français, est relativement aussi influente, aussi utile et aussi active que dans la province de Québec. Il est vrai de dire que dans les maisons d'éducation de la province, dans plusieurs affaires privées des adhérents à la religion, et dans la vie sociale des habitants, le clergé s'immisce ici plus qu'ailleurs, mais au lieu de retarder le progrès, cet état de choses l'avance. Le besoin du progrès resserre les relations de l'Eglise avec le peuple ; la pauvreté de l'habitant, le peu de chances qu'il a eues d'améliorer sa condition, et les circonstances particulières au manque de développement—c'est-à-dire l'absence d'éléments étrangers, et le manque d'initiative qui existe généralement dans les campagnes—ont donné plus de pouvoir à l'Eglise, et l'ont rendue plus nécessaire à son existence, que s'ils se trouvaient dans les conditions opposées. Mais ces conditions n'auraient aucune raison d'être si le pays était prospère. L'Eglise ne s'oppose pas et ne retarde pas l'accroissement de la richesse ou de la prospérité de son peuple ; au contraire l'expérience a démontré que là où l'esprit d'entreprise et la richesse et l'ambition des hommes ont eu leurs coudées franches et de l'encouragement résultant de l'état matériel dans lequel le peuple se trouvait, tel qu'aux Etats-Unis, par exemple, l'Eglise s'est empressée de s'y associer. Les hommes sages qui gouvernent la hiérarchie dans cette province, doivent savoir que la dépopulation du pays et la lenteur dans le progrès continental ne sont pas de nature à rendre la province de Québec attrayante aux nouveaux convertis ; que la valeur de la propriété reste la même, que leurs revenus ne peuvent pas augmenter, que ses écoles ont toujours le même nombre d'élèves, et que l'avenir présente moins d'attraction que si les conditions opposées existaient. Conséquemment, il nous semble impossible d'attribuer l'absence du progrès dans la province de Québec à l'Eglise ou à son influence.

QUELLE EST DONC LA CAUSE ?

Pourquoi Québec, de toutes les parties du continent de l'Amérique du Nord, accuse-t-elle la plus minime augmentation de richesse, le moindre accroissement de population fixe, et le plus insignifiant développement de ressources naturelles ? Si ce n'est pas à cause du climat,—si ce n'est pas dû à l'infériorité de la race,—si l'on ne peut en rejeter la faute sur l'influence du clergé, à quelles causes doit-on attribuer le manque d'accroissement, le peu de développement, et la dépopulation de la province par l'émigration des meilleurs bras ? N'est-ce pas parce que la province a été isolée si complètement de la nation voisine qui a besoin de ses produits, et qui, de son côté, peut lui fournir ce qui lui manque le plus ? L'expansion du travail que Québec nous a fait voir par l'émigration continue de son peuple vers le sud, démontre quelle aurait été l'expansion de ses ressources si ses enfants

étaient restés chez eux. Si les produits s'étaient écoulés aussi librement que l'émigration s'est faite, Québec serait aujourd'hui un des pays le plus prospères du monde. Si la frugalité, l'amour du travail et l'économie si caractéristiques de son peuple avaient été employé à la production d'articles qui auraient trouvé un marché libre et illimité aux Etats-Unis, une augmentation énorme de ces produits serait survenue, et au lieu de perdre ses enfants, ils lui auraient rapporté du profit, résultat de leur amour du travail, du développement des ressources de Québec, et de la richesse du sol. Ceci a été amplement démontré lorsque le traité de réciprocité, qui a pris fin en 1865, était en vigueur. Avant cette époque l'augmentation de la production agricole dans toute la province était continue. Le pays s'enrichissait par l'unique rendement de ses fermes et de ses forêts, en concurrence avec celles des Etats-Unis, alors à l'apogée de leur prospérité dans les localités environnantes. Si dans l'espace d'une décade le trafic entre le Haut et le Bas-Canada et les Etats-Unis s'est élevé de \$20,000,000 à \$80,000,000 par année, se quadruplant en dix ans, quel aurait été le résultat si le même progrès s'était manifesté dans les même vingt années qui ont suivi le rappel du traité de Réciprocité ? Le commerce entre les deux pays, même dans les produits naturels, aurait été de \$200,000,000, et il n'y aurait pas eu une ferme ou un foyer, dans la vaste étendue de la province de Québec, qui n'en aurait pas bénéficié et n'aurait pas été enrichi, non-seulement par les recettes en argent, mais en retenant au pays natal les meilleurs éléments de sa population, qu'elle a perdus.

LES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES DE QUÉBEC.

La discussion de la question des grands avantages qui résulteraient si les restrictions entre Québec et les Etats-Unis étaient enlevées, n'est pas confinée aux produits agricoles. Quoique la province de Québec possède un territoire à pâturages excellent, et peut augmenter énormément le rendement des grains et des fruits, et les productions de ses forêts, et les revenus de la mer, elle a encore à sa portée des avantages de fabrication suffisants pour en faire l'un des plus grands centres manufacturiers du monde. L'orateur attire l'attention de son auditoire sur le fait que Québec possède tous les éléments pour devenir la localité manufacturière la plus importante de l'Amérique du Nord. Si les industries que ses enfants alimentent aujourd'hui aux Etats-Unis étaient transportées dans la province de Québec, aucun pays du monde ne pourrait désirer devenir plus prospère. Si les chaussures, la bonnetterie, les lainages, les industries du fer et de l'acier, les fabriques de fils de fer et de papier, les fonderies, les usines de locomotives, les imprimeries de journaux et une quantité d'autres établissements, où les gens de Québec sont employés dans les Etats-Unis, étaient transportés en bloc dans la province de Québec, cette dernière serait le plus grand centre manufacturier de tout le continent. Les Canadiens-français aujourd'hui fabriquent une plus grande variété de produits, obtiennent un plus grand rendement, et prélèvent une taxe sur une plus vaste étendue du continent que tout autre peuple. Oseriez-vous dire que ces hommes ne pourraient pas faire la même chose aussi bien dans la province de Québec que dans la Nouvelle-Angleterre ? Y a-t-il un pouvoir occulte dans la Nouvelle-Angleterre, des forces instructives, quelque chose de particulier au climat qui rend le Canadien-français plus apte dans la Nouvelle-Angleterre que dans Québec ? Et cependant, par le simple transfert d'un demi-million de ces hommes de la province de Québec dans le Massachusetts, le New-Hamp-

shire
faits d
vécu,
une i
la Nou
bec d
déré c
Unis,
ment a
elle ob
qui po
popula
et surt
Il nous
grande
sante d
combin
que la
Un
continu
peut s'
mariage
et, ce q
à l'acce
gloire d
soit au
leur na
l'avenir
fabrique

Québ
tion ma
c'est l'al
tous les p
qui com
trouve d
variété d
l'Amériq
en fer de
nerais, lu
papier pa
l'écorce d
autres ar
duits de o
autre pay
matière b
n'a pas.

shire et le Rhode-Island, ils ont accumulé des fortunes pour leurs patrons, se sont faits d'immenses revenus à eux-mêmes, en même temps que leurs familles ont bien vécu, et le monde entier en a profité à tel point qu'il est impossible de s'en faire une idée. Dites-moi, à présent, si ces hommes ont tant fait pour la prospérité de la Nouvelle-Angleterre, ne pourraient-ils en faire autant pour la province de Québec dans des conditions également favorables ? Le fait que ce peuple est considéré comme étant le meilleur élément de la population manufacturière des Etats-Unis, prouve l'assertion que si Québec possédait les mêmes avantages, relativement aux marchés des Etats-Unis que le Massachusetts, ou le New-Hampshire, elle obtiendrait autant de succès. De plus, la population de la province de Québec, qui pourrait être employée dans les fabriques, est plus grande encore que la population émigrée, par les jeunes gens, qui grandissent, les familles qui restent, et surtout par l'esprit d'économie et la moralité qui règnent dans cette province. Il nous fait peine de laisser ce sujet ; de nous écarter de la contemplation des grandes choses qui seraient d'exécution possible au moyen de cette force puissante de production sur le continent de l'Amérique du Nord, formée de cette combinaison merveilleuse d'amour du travail, de frugalité et de contentement, que la race canadienne-française possède.

Un des côtés les plus intéressants de cette contemplation est l'augmentation continue de ce peuple chez lui et à l'étranger, et la fécondité de la race. On ne peut s'empêcher de songer avec gratitude à cette religion qui rend le lien du mariage aussi sacré, qui préserve à un aussi haut degré la moralité de la jeunesse, et, ce qui est un levier aussi puissant pour le bien, l'encouragement qu'elle donne à l'accroissement de la famille, et à l'éducation des enfants, pour la plus grande gloire de Dieu. L'accroissement de la population parmi les Canadiens-français—soit au Canada, soit aux Etats-Unis—est l'un des traits les plus saillants de leur nationalité. Ce n'est pas l'une des moins importantes considérations pour l'avenir du pays, avec des marchés plus avantageux pour les produits de leurs fabriques, de leurs champs, de leurs forêts et de leurs mines.

LA MATIÈRE BRUTE EST ABONDANTE.

Québec possède encore, en sus de la grandeur de son peuple comme aggrégation manufacturière, un autre attribut des grandes nations manufacturières, et c'est l'abondance des matières brutes que l'on trouve dans la province. Pour tous les produits industriels dont les principaux éléments sont le bois et le fer, et qui comprennent au-delà des deux-tiers du rendement des manufactures, on trouve de grandes quantités de matières brutes dans la province de Québec. La variété des bois de ses forêts, plus nombreuse que dans toute autre partie de l'Amérique du Nord, et l'abondance de ses ressources minérales, non seulement en fer de la meilleure qualité, mais en cuivre, en nickel, en asbeste et autres minéraux, lui donne des moyens immenses de production dans la fabrication du papier par la pulpe, ou avec la paille, dans le tannage du cuir au moyen de l'écorce de pruche, et dans la manufacture des chaussures et harnais, et de cent autres articles dans lesquels le cuir est le principal élément ; dans tous les produits de cette catégorie, Québec possède des avantages égaux à ceux de tout autre pays du monde. De plus, si elle ne possède pas déjà toutes les variétés de matière brute, rien ne l'empêche de se procurer à l'étranger les éléments qu'elle n'a pas. Avec une population frugale et laborieuse, une abondance de matière

brute, et le monde entier d'où elle peut tirer ce qui lui manque, que faut-il de plus à Québec pour en faire un grand pays manufacturier ?

POUVOIRS D'EAUX ÉNORMES.

Un autre grand avantage que Québec possède, et en abondance, est le pouvoir énorme de ses rivières. Les centres manufacturiers, tels que Minneapolis et Grand Rapids, dans l'ouest, Lowell, Holyoke et autres villes de l'est, démontrent les usages auxquels peuvent être employées les forces latentes pourvues par la nature dans les grandes chutes d'eau. Or ces chutes d'eau, dans la province de Québec, sont plus profitables, plus accessibles, plus certaines que n'importe où ailleurs. Des rivières comme celles d'Ottawa, St-Maurice, Richelieu, Montmorency, Jacques-Cartier, St-François, Batiscan, Chaudière, Gatineau et leurs tributaires possèdent un pouvoir suffisant pour fabriquer assez de marchandises pour alimenter la moitié d'un continent ; tandis que le majestueux Saint-Laurent qui coule à vos pieds, la grande force des rapides de Lachine, dont vous entendez le tonnerre, sont entièrement à vos ordres pour façonner les produits de votre province, et stimuler le génie de votre peuple.

LES MOYENS INTÉRIEURS DE COMMUNICATION

Mais pour un peuple aussi habile, aussi entreprenant et aussi prompt et capable de fabriquer, ce n'est pas seulement dans la matière brute, encore cachée et cependant à sa portée, ce n'est pas seulement dans les forces que la nature a mises à sa disposition, que l'on trouve tous les éléments de la prospérité manufacturière, mais aussi dans les grands moyens de communication que la nature et le génie de l'homme ont mis à sa disposition. De plus, songez donc aux avantages énormes que le Canada possède au moyen de ses fleuves et rivières, pour la distribution de ses produits jusqu'au cœur du continent. Songez donc à l'entrée de la mer que vous donnent le golfe et le fleuve qui coule à vos pieds. Les grands navires transatlantiques peuvent venir à vos quais sans obstacle d'aucune sorte ; vous pouvez prélever un tribut dans tous les climats et de toutes les nations, sur tous vos produits, au grand avantage de votre peuple. L'immense fleuve qui conduit à vos grands lacs vous donne une immense étendue de territoire où vous pouvez distribuer vos produits. Que l'on se figure l'étendue de territoire que l'on peut atteindre au moyen de la navigation, et l'on trouvera à peine dans le monde entier un autre pays qui peut distribuer ses produits à une population aussi facile d'accès, aussi riche et aussi entreprenante. En partant de Montréal, on arrive bientôt à la rive sud du lac Ontario, où sont échelonnées les villes d'Ogdensburg, Oswego, Buffalo et Rochester ; sur le lac Erie on trouve les grands districts de la Pensylvanie, avec son vaste et riche domaine ; le grand état de l'Ohio, avec les richesses énormes de Cleveland, la ville qui manufacture le fer et le cuivre ; Cincinnati, la grande capitale, dans la partie sud de l'Ohio, le centre de l'intelligence, de l'esprit d'initiative et du pouvoir ; les villes de Toledo, Sandusky et Dunkirk ; Détroit, la capitale du Michigan, une des plus belles et des plus riches villes du monde ; les autres grandes villes et vastes régions qui leur sont tributaires, tel que Chicago, le Paris de l'ouest ; Milwaukee, la grande ville manufacturière si prospère ; Duluth, et ce que l'on trouve dans les deux villes sœurs du Nord et dans l'immense étendue de territoire qui les environne. Croyez-

vous qu'il existe un autre pays où l'on trouve autant de commerce, où il y ait autant de chance de réussite, et où la proximité de l'océan ouvre de si vastes horizons aux industries manufacturières ?

LA PERFECTION DU RÉSEAU DE CHEMINS DE FER

Un réseau magnifique de voies ferrées, construites par l'énergie des citoyens puissamment secondés par le gouvernement a ajouté des facilités énormes aux avantages sérieux que les communications intérieures offrent aux manufactures de Québec. Les deux grandes routes canadiennes de transport traversent non seulement les immenses prairies du Manitoba et du Nord-Ouest, mais encore toute la province d'Ontario et de là les Etats de l'ouest. Peut-on concevoir un meilleur système de distribution ?

IL NE MANQUE QU'UN MARCHÉ

Après avoir attiré votre attention sur les grands éléments de succès que possèdent vos manufactures, sur l'admirable adaptabilité de votre peuple à ce genre, ainsi qu'il est démontré de la manière la plus satisfaisante par ce qu'ils ont fait aux Etats-Unis ; ayant prouvé de plus que vous possédez la matière brute, une grande force motrice, et de grandes facilités de distribution, il ne me reste qu'à vous demander ce qu'il vous faut de plus pour compléter le succès de vos manufactures. La seule chose qui manque à la province de Québec pour en faire un grand centre manufacturier, la seule chose nécessaire pour changer la situation et substituer le succès au doute et à l'incertitude, pour retenir la population chez elle et la rendre aussi prospère que possible, pour en faire une grande nation, la seule chose nécessaire, dis-je, est un marché, mais un marché libre, ouvert et illimité.

UN GRAND MARCHÉ TOUT PRÊT

S'il n'y avait pas de pays au sud de Québec et d'Ontario, s'il n'y avait pas d'autre débouché pour ses produits que le grand marché libre de la Grande-Bretagne, éloigné de 3000 milles, la moitié de la prospérité qui résulte des efforts de ses producteurs serait anéantie ! S'il est vrai que malgré la barrière élevée d'un mur douanier qui est un aussi grand empêchement au commerce qu'une haute montagne, ou une vaste mer, ou un marais impraticable, le commerce de cette province pénétre dans la moitié de l'étendue du continent, quelle n'en serait pas l'augmentation si cette barrière était renversée ? Plus de la moitié du rendement des fermes, des pêcheries, des forêts et des mines du pays trouvent un marché dans les Etats-Unis, en dépit d'un tarif au moins égal à 25 pour cent de la valeur des produits exportés. Un tarif qui impose une taxe d'un quart sur le privilège de commercer : et pour avoir ce privilège les habitants de Québec paient ce vaste tribut au trésor d'un pays étranger ; un tarif qu'ils ne sont pas appelés à régulariser, et dont la disposition ne les regarde pas. Ainsi, si ce tarif des Etats-Unis était éliminé, n'est-il pas rationnel de penser que le commerce actuel, rapportant un certain profit, et étant d'une certaine magnitude, rapporterait beaucoup plus de bénéfice et s'étendrait beaucoup plus ? L'on prétend que si un tel arrangement était conclu avec les Etats-Unis, le Canada ne pourrait pas régulariser son propre tarif. Le Canada ne le fait pas aujourd'hui. L'habitant

verse plus d'argent dans le trésor des Etats-Unis que dans le trésor de son pays. Il vaut mieux régulariser l'exode que de régulariser le tarif.

De tout l'actif que le Canada possède aujourd'hui, la possibilité d'obtenir un grand marché est certainement l'un des points les plus importants—je dirai le second. Avec ses ressources plus grandes que celles, je dirais presque, de tout autre pays sous le soleil, avec ses pouvoirs productifs en agriculture, en pêcheries et en forêts, ses richesses restent limitées à moins qu'il n'y ait une demande égale à la production. Une vaste agglomération d'habitants, à une distance courte et facilement accessible, qui sont prêts à absorber et à payer tout ce que le Canada produit, et, à la suite des produits du pays eux-mêmes, la meilleure propriété possible. Si cette agglomération progresse et augmente avec une rapidité sans exemple dans l'histoire des peuples, on devrait être porté à établir des relations plus intimes avec la nation qui fait et dépense plus d'argent que toute autre au monde. La concentration de ce peuple dans les grandes villes, à proximité du Canada, avec les meilleurs moyens possibles de communication, un bon système monétaire et d'excellentes facilités d'échange, avec tous ces avantages, dis-je, quel plus grand bonheur pourrait-il arriver au Canada que de rendre ce marché ouvert et libre comme l'air et la lumière.

SUPPOSONS LES ETATS-UNIS DÉGUNIS.

Supposons que par la Déclaration de l'Indépendance et lors de la fondation de la grande nation au sud, une partie des Etats de l'extrême nord, composée du Maine, du Vermont, du Michigan, du Minnesota, du Dakota, et du territoire de Washington, eût été fermée au reste de l'état, et qu'une ligne douanière eût été tendue autour de tous ces états qui auraient été dans l'impossibilité de rien exporter à moins de payer des redevances aux populations des Etats de New-York, de la Pennsylvanie, de l'Ohio, de l'Illinois, et à celles de tous les Etats du milieu et de l'ouest, pourrions-nous croire que cette partie nord, c'est-à-dire les Etats exclus, auraient atteint le degré de prospérité dont ils jouissent, et qui a stimulé la production, les manufactures et l'accroissement de la richesse au-delà de toute espérance? Quelqu'un a-t-il l'intention aujourd'hui d'élever une barrière qui séparerait les Etats du Nord des Etats du Sud et du milieu, avec l'espoir qu'il en résulterait un bénéfice quelconque? On y a jamais songé. Pourquoi alors le Canada, qui possède infiniment plus de ressource que ces Etats, persiste-t-il à maintenir cette barrière, non-seulement contre les marchandises qui seraient vendues à plus bas prix, que les Etats-Unis peuvent lui fournir, au grand avantage des Canadiens, en persistant dans une politique restrictive, mais encore en encourageant les Etats-Unis à fermer ses marchés à tous ses produits, et à demander à tous les ports d'entrée un tribut plus élevé que le profit que le producteur puisse espérer. Si un génie descendait d'une autre planète et découvrirait les principes d'économie politique en honneur sur ce continent, en trouvant qu'une barrière presque infranchissable au commerce existe, qui empêche ce libre échange des produits des deux pays, ce génie serait plus surpris de cette découverte que toute autre qu'il pourrait faire sur ce continent. Dans ce dix-neuvième siècle, comment peut-on justifier une politique qui ferme à un pays tel que le Canada qui en a un si grand besoin, les produits de l'industrie américaine, et tous les profits qui en découleraient pour vous et pour le monde entier, et ainsi en exclut des approvisionnements aussi vastes, des ressources aussi énormes, des possibi-

lités
que L
que le
pensé
coup
liberté

L'A
pour p
gemen
nouvea
améric
raient a
out été
mais ap
pourrai
s'entend
marché
sur une
la même
un peup
mêmes a
donnera
saisir tou
quelque
soit son t
ses forêts
buent à l
desiderat
portée, d

LE

Conte
rencontre
nécessaire
de payer d
bois comm
pourriture
pour l'exp
villes et é
pourraient
le Canada
cinq mille
acres de te
Canada ne
produits de

lités de production aussi grandes, et les empêche d'atteindre un immense marché, que Dieu dans son infinie bonté, a créé ? Lorsque l'on songe que le Canada n'a que le vouloir pour envahir le marché libre des Etats-Unis, cela reporte notre pensée au navire emprisonné dans les glaces des mers du Nord, qui voit tout-à-coup la vaste mer ouverte devant lui, où il peut s'avancer sans crainte et en toute liberté et de là atteindre tous les plus beaux ports du monde.

LES EUROPEÉENS NE DEMANDENT QU'À COMMERCER.

L'Angleterre ferait tout au monde, excepté le sacrifice de son honneur national, pour pouvoir commercer avec les Etats-Unis. La France guette tous les changements du tarif douanier, et échangerait volontiers ses vins et ses fruits, ses nouveautés, ses jouets et ses bijoux, ses satins et ses soieries, pour les produits américains ; tandis que l'Allemagne, l'Autriche, et même l'Espagne, accueilleraient avec joie l'heureuse nouvelle que les barrières restrictives des Etats-Unis ont été renversées pour toujours. Et cependant le Canada, enrichi par la nature, mais appauvri par sa politique d'exclusion, hésite à accepter ces avantages, qui pourraient lui être accordés en moins de deux années, si les deux législatures s'entendaient, ce qui, pour lui, voudrait dire une parfaite liberté d'accès à un marché de soixante millions d'habitants, vivant côte à côte avec ses habitants sur une distance de quatre mille milles, s'entremêlant avec les siens, et possédant la même lignée, la même langue, le même code de lois, et la même littérature—un peuple semblable aux Canadiens, ayant les mêmes besoins, requérant les mêmes approvisionnements. Cela donnerait une telle addition à son territoire, donnerait tant d'opportunités à ses jeunes gens que le génie humain hésite à saisir tous les avantages futurs qui en résulteraient. Je le dis encore une fois, quelque grande que soit l'étendue géographique du Canada, quelque vaste que soit son territoire susceptible de culture, quelque riches que soient ses mines, ses forêts illimitées, ses immenses pêcheries et toutes les ressources qui contribuent à le rendre l'un des plus grands empires, ce qu'il lui faut, le plus grand desideratum dans les conditions où elle se trouve, c'est l'accès libre, et à sa portée, du plus grand marché du monde entier.

LE CANADA EST LA SOURCE DES APPROVISIONNEMENTS.

Contemplez les prairies de l'ouest, les milliers de milles carrés où l'on ne rencontre pas un arbre, et dites-nous si les produits des forêts du Canada sont nécessaires au Nord. Le Canada devrait suppléer ces produits sans être obligé de payer tribut à un pouvoir étranger pour ce privilège ; calculez la valeur du bois commun qui, depuis vingt ans, a été détruit, brûlé, ou s'est perdu par la pourriture, parce que ce bois n'était pas clair et qu'il aurait fallu payer des droits pour l'exporter ; énumérez les énormes centres de population dans les grandes villes et états de l'intérieur, qui ont besoin non-seulement d'habitations, qui pourraient être construites avec les bois du Canada, mais encore du poisson que le Canada peut fournir en plus grande abondance que tout autre pays, avec ses cinq mille milles de rivages—chaque acre d'eau poissonnière équivalant à huit acres de terrain comme rendement—et dites-nous quels avantages énormes le Canada ne rejette-t-il pas tous les jours, parce qu'il ne peut pas développer les produits de ses pêcheries. La ligne de côte de la Colombie Anglaise, de trois

mille milles d'étendue—c'est-à-dire une ligne cotière aussi longue que celle qui s'étend de la Floride au Maine,—sans compter les baies et les rivières tributaires remplies de poissons, la grande baie d'Hudson, d'une longueur de mille milles, toutes ces immenses étendues ne demandant que le développement et le transport de leurs produits aux grandes villes étagées le long du chemin de fer du Pacifique nord et des autres chemins du Colorado, de l'Illinois, du Missouri, et des grands Etats du Sud. Songez aux minerais de fer Bessemer, ne contenant pas de phosphore, que l'on trouve dans toutes les parties de cette belle province de Québec. Rappelez-vous que le commerce de grain, de fer et de charbon transporté par le canal du Sault Ste-Marie l'année dernière, a été aussi grand que le commerce du canal de Suez, et considérez jusqu'à quel point le commerce intérieur des Etats-Unis pourrait être développé et contribuer à l'agrandissement et à la prospérité du Canada. Considérez le développement des mines Calumet et Hécla, sur la rive sud du lac Supérieur, où, dans l'espace de trente ans, avec un capital de trois millions, on a payé trente millions de dividende; voyez la ville de Cleveland, qui a réalisé annuellement de quinze à vingt millions de piastres de bénéfices avec les produits des mines de fer de la rive sud du lac Supérieur. Supputez les produits des mines de charbon de la Pennsylvanie envoyés par chemins de fer à une distance de trois cents milles, et de là à 500 milles plus loin par bateaux, de Buffalo à Duluth, et transportés de nouveau par voie ferrée à 500 milles pour rendre l'existence possible dans les prairies du Nord. Rappelez-vous alors que le Canada possède 97,000 milles carrés de terrains où l'on trouve des mines de charbon, et qu'à l'exception de ce qu'il fournit à quelques villes, pas une tonne de ce charbon ne profite au genre humain. Seul pays qui ait du charbon sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, il est très important que le Canada contribue aux forces productives et manufacturières des Etats-Unis sur les rivages des deux océans, et les possibilités de l'avenir sont simplement immenses. Le temps me manque pour énumérer beaucoup d'autres avantages, par exemple: Les produits agricoles et les fruits de la Nouvelle-Ecosse; les fruits, l'avoine, les patates, le beurre et la fromage du Nouveau-Brunswick, de l'île du Prince-Edouard et de Québec, pour les marchés de la Nouvelle-Angleterre; des vastes plaines de la province de Québec où l'on pourrait élever des moutons pour la laine, et engraisser les bestiaux, ce qui serait très profitable; les milliers de chevaux que les Canadiens-français pourraient élever, les moutons, les veaux, le bétail et les produits du jardin et de la ferme que le grand peuple américain achèterait; et pardessus tout l'avenir possible que Québec se procurerait par les avantages manufacturiers qu'elle possède, si seulement elle pouvait atteindre le marché que j'ai essayé à vous décrire.

LES AVANTAGES QUI EN RÉSULTERAIENT POUR MONTRÉAL

A présent voyons la position que la ville de Montréal occuperait avec le nouvel état de choses. En supposant que le même progrès relatif se produise dans le rendement des produits agricoles que le progrès que nous avons démontré pendant les dix années de réciprocité, et que l'on obtienne un rendement huit fois plus considérable que celui que nous avons actuellement, ne croyez-vous pas que le progrès dans le voisinage de Montréal serait très grand, et influencerait avantageusement sur son commerce local de détail? Les courtiers et les marchands de gros n'auraient-ils une meilleure classe d'acheteurs dans les différentes places

d'al
de q
• I
préc
n'a
tions
dant
quat
agric
plus
que l
est é
tation
le No
provin
des qu
raient
réal n
du mo
Montr
décrite
entier.
contine
tion et
merce d
les quel
empêch
tion. P
d'égal
la conc
ture, qu
richesse
intérêts
quelque
rait pré
tous les
devait p

Quel
tantes, d
ment gra
chance
tielle? A
portée p
d'une éte
l'Amériq
Aucun

d'affaires, soit anglaises, soit françaises, de Québec, si les cultivateurs vendaient de quatre à huit fois plus de produits qu'il n'en vendent actuellement ?

L'objection générale que l'on fait à cette question est que le Canada produit précisément les mêmes choses que les États-Unis, et que le cultivateur canadien n'a aucun avantage à obtenir d'un marché libre dans ce pays. Les mêmes conditions, précisément, existaient pendant la durée du traité de réciprocité, et cependant on a vu le commerce du pays s'élever, en dix ans, de vingt millions à quatre-vingt millions. Et ceci se passait à une époque où une grande activité agricole se manifestait dans tous les États limitrophes du Canada, qui ne sont plus aujourd'hui que des régions agricoles de peu d'importance. L'avantage que le Canada possède par sa proximité aux grands marchés des ports de mer est énorme, la différence du fret entre les grands états producteurs de l'alimentation, tels que l'Iowa, le Nebraska et le Kansas, en faveur de Québec, Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse étant un profit en elle-même. Ces provinces sont pratiquement rapprochées des États d'où l'on peut tirer de grandes quantités de produits alimentaires. Mais à part les avantages qui résulteraient des grands profits du rendement agricole des provinces, pourquoi Montréal n'aspirerait-elle pas à devenir l'une des plus grandes villes manufacturières du monde ? Il est impossible de surestimer les avantages que la location de Montréal lui donne, avec les facilités de fabrication qu'elle possède, et que j'ai déjà décrites, si elle avait libre accès à un marché comme il n'en existe pas au monde entier. C'est la place d'échange, le point de départ des grandes routes d'eau du continent communiquant directement avec la mer. Avec le pouvoir, la population et la matière brute à sa portée, Montréal peut obtenir le contrôle du commerce de l'intérieur, si seulement on parvient à créer ce commerce. La peur que les quelques manufactures actuellement en existence ne soient détruites, nous empêche de considérer candidement et impartialement la grandeur de cette question. Pourquoi ces manufactures si elles ne peuvent soutenir la compétition dans d'égalles conditions ? Les trois quarts des fabricants de Québec ne craignent pas la concurrence, l'autre quart le craint peut-être ; un arrangement de cette nature, qui promet le développement continental et un accroissement énorme de richesse, et l'agrandissement du pays, devrait-il être empêché pour servir les intérêts égoïstes du petit nombre ? Le gouvernement ferait mieux de payer à ces quelques manufacturiers en détresse le montant de leurs profits annuels. Il serait préférable de leur payer pension dans les bons hôtels et des places au théâtre tous les soirs, parceque s'il faut que ces gens vivent aux dépens des autres ce ne devait pas être au détriment de l'agrandissement du pays.

MONTREAL EST-ELLE SOUCIEUSE DE SON AVENIR

Quel est le progrès réel du commerce de Montréal, sous les conditions existantes, dans le développement lent des industries minières de Québec, l'épuisement graduel des forêts, et le rendement diminué des produits agricoles ? Quelle chance a-t-elle de s'établir sur une base de sûreté et de profit réelle et substantielle ? Au contraire, ne voyez-vous pas les avantages magnifiques qui sont à sa portée pour devenir une puissance sur le continent si son commerce devenait d'une étendue continentale et lui rapportait des profits de tous les points de l'Amérique du Nord ?

Aucune ville n'a jamais eu d'aussi brillantes perspectives, aussi stables et

permanentes que celles ouvertes à Montréal si le mur douanier entre le Canada et les Etats-Unis était renversé. Montréal deviendrait alors le grand réservoir des produits de l'ouest, et les facilités que lui donne le réseau des chemins de fer la rendrait le grand entrepôt de grains de l'Amérique du Nord.

Je sais qu'en certains quartiers, on croit à la possibilité d'une nouvelle route par eau de la baie Georgienne aux sources de la rivière Ottawa, et cette route rendrait Montréal accessible aux produits des Etats de l'Ouest, à son grand avantage. Cette perspective consolante permettrait aux blés de Chicago d'être expédiés au port maritime de Montréal pour le même prix que celui payé actuellement pour le transporter au canal Érié, à Buffalo, situé à 350 milles du port maritime de New-York. Cela donnerait un avantage énorme en ce qui concerne la manutention des blés de l'ouest. Quelle ne serait pas la supériorité, résultant de cette mesure, si, grâce aux relations commerciales illimitées, ce grain pouvait être converti en farine à Montréal, et expédié comme produit fabriqué? Sans les dépenses résultant de la manutention et du transbordement, ces produits seraient arrêtés dans votre ville d'où ils seraient expédiés après avoir été manufacturés. Vous avez tout autour de Montréal d'immenses moteurs hydrauliques dont la force ne saurait être appréciée, et, dans ces conditions, qui vous empêcherait de fabriquer ces produits et de les expédier, tout prêts pour la consommation, dans les marchés de l'ouest? Lorsque l'on considère l'immense force motrice qui se perd à chaque heure dans les rapides de Lachine et la Rivière des Prairies; lorsque l'on considère avec quelle facilité ces forces pourraient être utilisées à préparer pour le marché la matière brute du Great West, pour la consommation du marché européen, il semble que c'est un crime de ne pas permettre à Montréal de ces avantages énormes. On ne s'est jamais fait une idée exacte des avantages que l'on pourrait retirer des forces hydrauliques du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Ottawa. Qu'on se rappelle ce qui a été fait sous ce rapport à Minneapolis; que l'on considère ce qui se fait actuellement à Aolyoke, à Lowell et dans un grand nombre d'autres endroits où nos gens trouvent de l'ouvrage; calculons ensuite ce qui a été fait sur le fleuve Saint-Laurent et la Rivière Ottawa en ce qui concerne la manufacture des bois de service—depuis combien d'heures, de jours, de mois et d'années cette force a été à l'œuvre, transformant, de façon à la rendre utile, la matière première des forêts du pays. Pourquoi la même force motrice ne serait-elle pas utilisée de façon à ce que Montréal puisse en bénéficier? Mais avec cette impulsion donnée à la croissance de l'industrie manufacturière dans son sein, quels ne seraient pas les avantages qui résulteraient de l'accès libre donné à cette vaste région qui produit tout ce grain, et où elle aurait le droit absolu d'expédier ses produits?

MONTRÉAL EST LA BARRIÈRE DE L'OUEST.

Ce dont la ville de Montréal a le plus grand besoin, c'est de participer d'une façon complète et absolue au progrès de tout le continent, dont elle tient la clef, en quelque sorte. L'intention de la nature, c'est qu'un libre Saint-Laurent approvisionne un libre Mississippi. Considérant Chicago comme le grand centre nourricier de l'univers, ne vous semble-t-il pas que le doigt de la Providence indique les deux grands fleuves comme les deux vastes issues qui donnent accès au monde extérieur? Transportez-vous plus au nord, et contemplez les deux cités jumelles,—St-Paul et Minneapolis—cette dernière étant le grand centre de la fa-

bricat
l'emb
duits
En
rait de
absolu
entrav
Canad
saires
indust
commu
région
en prop
une em
ces voie
qui con
en doll
et, cepe
diens qu
gnie de
Bohemi
lignes de
pataches
Duluth
ligne de
avantage
chaude d
illimitées
concerne
d'une im
et égalité

On vo
Canada,
trie manu
tête aux
marché.
chandises
habiles ni
pas faire
les march
habitent
tendre qu
rables au
pas les ég
de MM. M
pour achet

brication des farines sur ce continent, ne vous semble-t-il pas que Montréal et l'embouchure du St-Laurent sont les issues naturelles pour permettre à ces produits d'atteindre le reste de l'univers.

En fait de commerce maritime, Montréal, plus que toute autre ville, bénéficierait de relations libres et illimitées avec le Nord-Ouest, et surtout de la liberté absolue de la navigation des lacs. Aujourd'hui les lois côtières des Etats-Unis entravent complètement le commerce des lacs, et la navigation intérieure du Canada a été virtuellement anéantie. Voici un pays où le fer et les bois nécessaires à la construction des navires abondent,—voici un peuple robuste, hardi, industriel, possédant tous les éléments d'une puissance maritime,—voici des communications fluviales s'étendant sur des milliers de milles, traversant une région dont le commerce surpasse celui de n'importe quelle région de l'univers, en proportion de la distance parcourue, et cependant c'est à peine si le Canada a une embarcation qui y participe. Combien le Canada a-t-il dépensé pour créer ces voies artificielles de navigation, et quel est le résultat de cette dépense en ce qui concerne sa navigation fluviale, tel qu'on pourrait le représenter aujourd'hui en dollars et cents ? Cette dépense s'est élevée à trente-cinq millions de dollars, et, cependant, on dit qu'il n'y a pas trente-cinq propriétaires de navires canadiens qui se servent du canal Welland. Il est vrai qu'il y a l'ancienne compagnie de navigation du Richelieu ; et il y a ces solides navires le *Passport*, le *Bohemian*, et leurs congénères qui sillonnent les flots. Mais où sont les grandes lignes de propulseurs, de remorqueurs, et de toueurs, de voiliers, et les énormes pataches maritimes, immenses réservoirs flottants, qui font le service entre Duluth et Buffalo ? il est vrai que le Pacifique Canadien possède une bonne ligne de navires sur les lacs du nord, mais comme ils sont peu considérables les avantages que le public en général a retirés de la création d'une marine marchande destinée à la navigation intérieure du pays ! les relations commerciales illimitées avec les Etats-Unis rendraient la perspective plus brillante en ce qui concerne la création d'un commerce maritime, ce qui, pour Montréal, serait d'une importance énorme. Cela équivaldrait à donner chance égale à Montréal, et égalité de développement des intérêts de cette grande ville.

CONSÉQUENCES COMMERCIALES.

On vous dira que si la réciprocité illimitée existait entre les Etats-Unis et le Canada, cela entraînerait non-seulement la ruine de l'agriculture et de l'industrie manufacturière, mais que les marchands canadiens ne pourraient pas tenir tête aux marchands américains qui inonderaient le pays de marchandises à bon marché. S'il est de fait que le public en général ne peut se procurer des marchandises à bon marché, parce que les marchands du Canada ne sont pas assez habiles ni assez rusés pour acheter, alors les marchands du Canada ne devraient pas faire obstacle au bien-être du pays. Mais n'est-ce pas un fait constant que les marchands de cette ville sont aussi habiles et aussi énergiques que ceux qui habitent au-delà la frontière ? N'est-ce pas une injustice flagrante que de prétendre que ces hommes ne sont pas à la hauteur de circonstances qui sont favorables au pays en général ? Pourquoi les marchands de cette ville ne seraient-ils pas les égaux des marchands de Boston ou de New-York ? Est-ce que l'argent de MM. McKay Bros. & Co., ou de MM. Greenshields & Son n'ira pas aussi loin pour acheter des marchandises à bas prix, à Holyoke et à Lowell, que l'ar-

gent de MM. Claffin & Co., de New-York et de MM. Jordan, Marsh & Co. de Roston? La croissance de New-York, Boston, Philadelphie et Baltimore comme grandes villes maritimes, n'a en aucune manière retardé l'accroissement de Chicago et des villes de l'intérieur, mais au contraire y a contribué. Grâce aux relations commerciales illimitées avec les Etats-Unis, Montréal occuperait une position à peu près identique à celle de Chicago, toutes proportions gardées, et auraient autant de chances de prospérer. L'accroissement de villes telles que Rochester, Buffalo, Cleveland, Détroit, Saint-Paul, Saint-Louis et Cincinnati, qui se sont maintenues en dépit de la concurrence, prouve cette loi universelle que l'inflation du commerce de gros n'est pas une garantie absolue de succès. Les marchands expérimentés de cette ville seraient peut-être obligés, jusqu'à un certain point, de modifier leur manière de procéder; mais ce changement ne serait-il pas avantageux? Jetons un regard sur le passé, et voyons si tout ce qui est arrivé en cette ville, en ce qui concerne son commerce, a été absolument satisfaisant, quel a été le résultat des efforts qui ont été tentés depuis vingt-cinq ou trente ans pour établir un commerce de gros solide et prospère en cette ville? On dirait que la fatalité a poursuivi quelques-uns des hommes les plus habiles du pays, qui s'ils eussent fait preuve du même discernement, de la même économie; s'ils eussent employé le même capital dans n'importe quelle autre cité du continent, seraient devenus riches et prospères. Rappelons les noms des marchands de nouveautés en gros qui sont dans cette ville aujourd'hui, et comptez ceux qui s'y trouvaient il y a dix ou vingt ans. Assurément, si les conditions qui existent aujourd'hui subsistent, et si la mortalité continue à faire son œuvre parmi les marchands dans la même proportion que par le passé, Montréal sera la grande nécropole du commerce de nouveautés sur le continent américain. Je ne crois pas qu'aucune autre cité du monde puisse montrer des résultats aussi désastreux, aussi décourageants qui ont été la conséquence des efforts de Montréal pour maintenir la suprématie commerciale à l'endroit la plus avantageusement situé du continent. N'est-il pas temps qu'un changement s'opère, et qu'au lieu d'envisager cette question de réciprocité illimitée avec hésitation, nous faisons une enquête approfondie sur l'opportunité de son adoption, qui nous convaincrat que grâce à ce système, Montréal pourrait devenir comme elle le devrait, la plus grande ville du plus grand continent sous le soleil.

LA POSITION DES AFFAIRES AUX ETATS-UNIS.

M. Wiman procède ensuite à l'explication de la forme pratique qui pourrait être adoptée sur cette question des relations les plus étroites entre les Etats-Unis et le Canada. Il dit que les conditions existantes aux Etats-Unis sont extrêmement favorables au renvoi des restrictions douanières qui existent à présent entre les deux pays. La politique protectionniste, issue de la grande guerre civile a stimulé la production aux Etats-Unis à un degré extraordinaire, de sorte que le plus grand besoin des Américains aujourd'hui est le besoin d'un marché plus grand que celui qu'ils possèdent. Aussi longtemps qu'on a pu ajouter de nouveaux états et territoires à l'union, le marché pour leurs produits s'est agrandi; mais aujourd'hui les derniers états sur la frontière nord ont été amalgamés, les derniers districts de la côte du Pacifique ont été établis, et le Texas, sur le Rio Grande est tellement développé, que le seul débouché possible pour les Etats-Unis est la

demande
douanière
fabricant
sa politique
pour les
sommaires
ché, à pl
hommes
spécialem
crée un m
du Cana
d'un ma
Boston ét
favorable
sources n
suivre l'e
en franch
hommes
dans les
importan
aux six é
de Québe
vires qu
états de l
produit d
diana, et
trie manu
côte à cô
le sud, m
ment dés
moins qu
lors de la
industries
la matière
cesseraie
productio
est de mé
espoir de
bie-Angle
qu'elle aff
les Etats-
sépare les

L
Tout le
en vigueur
sibilité. P
ité, la ba

demande de leurs produits par l'étranger. Donc, l'effacement des restrictions douanières entre le Canada et les Etats-Unis serait un avantage réel pour les fabricants de ce pays, surtout si l'équilibre de la taxe n'était pas dérangé, et si sa politique protectionniste restait en l'état. Il est vrai que ce serait une menace pour les manufactures du Canada; d'un autre côté si la grande masse des consommateurs du Canada obtenaient de meilleures marchandises à meilleur marché, à plus bas prix que l'on pourrait produire au Canada, c'est le devoir des hommes d'état du jour de faciliter cet avantage à leurs commettants; et plus spécialement encore si, en échange pour ces marchandises à meilleur marché, on crée un marché agrandi et des plus profitables aux produits et aux manufactures du Canada. La seule chose qui pouvait justifier la protection était la création d'un marché dans le pays même; sous l'arrangement proposé, New York et Boston étaient, pour le cultivateur du Canada, un marché canadien tout aussi favorable que le marché de Montréal ou d'Halifax. Si le développement des ressources naturelles, des mines, des forêts, des champs, et des pêcheries pouvait suivre l'effacement du tarif douanier, et que le prix de cet effacement fut l'entrée en franchise de marchandises américaines à meilleur marché, le devoir de vos hommes d'état est de faire entrer ces marchandises en franchise. Les conditions dans lesquelles se trouvent les états de la Nouvelle-Angleterre donnent une importance capitale à la matière première, rien ne saurait être plus avantageux aux six états de la Nouvelle-Angleterre que de recevoir en franchise les minerais de Québec et le charbon de la Nouvelle-Ecosse. Ceci joint au bon marché des vivres que Québec et les provinces maritimes pourraient fournir permettrait aux états de la Nouvelle-Angleterre de lutter avec l'énorme développement qui s'est produit dans la Pennsylvanie Occidentale, l'Ohio, l'Alabama, le Kentucky, l'Indiana, et d'autres états où le gaz naturel a complètement révolutionné l'industrie manufacturière. La présence du minerai de fer et des gisements de charbon, côte à côte avec les vivres à bas prix, et un marché peu éloigné dans l'ouest et le sud, met les états de la Nouvelle-Angleterre dans une condition si complètement désavantageuse qu'elle rend impossible le maintien de leurs industries, à moins qu'ils ne se procurent la matière première du dehors. Il en a été de même lors de la disparition des forêts du Maine et du Michigan. Un grand nombre d'industries étaient menacées de destruction complète, à moins qu'on ne leur fournit la matière première en franchise. Ainsi, dans la vallée de Saginaw, cent scieries cesseraient de fonctionner et des centaines de puits à sel auraient abandonné la production s'il était impossible de les approvisionner de bois canadiens. Il en est de même d'un grand nombre d'industries de la côte du Pacifique, dont le seul espoir de prospérité future est l'admission en franchise du charbon de la Colombie-Anglaise. Cet état de choses démontre que la question canadienne, en tant qu'elle affecte la matière première prend une importance très considérable pour les Etats-Unis, et que l'influence en faveur de l'effacement de la barrière qui sépare les deux pays, s'accroît très sensiblement.

L'ANCIEN TRAITÉ DE RÉCIPROCITÉ EST IMPOSSIBLE

Tout le monde admet que si l'ancien traité de réciprocité pouvait être remis en vigueur, ce serait une excellente chose pour le Canada; mais c'est une impossibilité. Pendant les douze années antérieures à l'existence du traité de réciprocité, la balance du commerce contre les Etats-Unis était très grande, parce que

le Canada consommait peu de leurs produits naturels, comparativement à ce qu'il leur fournissait. Ils fabriquaient beaucoup moins dans ce temps-là, et la production des céréales était beaucoup moindre qu'elle ne l'est depuis le développement du Great-West. Les conditions actuelles militent contre un arrangement qui amènerait l'échange des produits naturels. Si le traité était mis en vigueur aujourd'hui, nous donnerions aux Etats-Unis, en échange de leurs produits industriels, le double de nos produits agricoles et naturels, si notre tarif demeurerait tel qu'il est. Ils seraient obligés de nous payer, conséquemment, en argent, la moitié de leurs importations de ce pays. On ne peut s'attendre à pareille chose, parce qu'une nation qui est obligée de payer ses achats au poids de l'or ne peut pas prospérer. Elle doit donner ses produits en échange, ou bien elle n'y trouve pas son avantage.

De plus, l'ouest aurait de sérieuses objections à permettre l'entrée en franchise des produits agricoles du Canada, à moins d'avoir un marché libre dans ce pays pour ses produits industriels, fabriqués par les consommateurs des produits agricoles du Canada. On ne peut donc raisonnablement espérer que l'ancien traité de réciprocité soit remis en vigueur.

UNE INVITATION POSSIBLE DU CONGRÈS

La Réciprocité illimitée telle que proposée par le nouveau bill Butterworth (voir l'appendice), ou une union commerciale basée sur la résolution de l'hon. R. R. Hitt (voir aussi l'appendice) est la forme qu'assumerait de nouvelles relations commerciales plus intimes avec les Etats-Unis. L'on verra que ces deux propositions sont, de fait, l'expression du désir du congrès des Etats-Unis d'établir des relations commerciales plus intimes avec le Canada. L'adoption de l'une ou l'autre ouvrirait la voie à des négociations dont les conséquences seraient des plus étendues et d'une importance capitale. Au point de vue pratique, l'on verra que c'est une invitation aux Canadiens d'élire un parlement dont le programme sera de détruire les barrières entre les deux pays, et de faciliter l'accès de marchés d'une importance incalculable, ce qui aurait pour résultat inévitable le développement des grandes ressources dont le Canada possède le contrôle. Si le congrès, durant la session présente adopte l'une ou l'autre de ces propositions, ou, en les modifiant d'une manière ou d'une autre, en arrive au même résultat, la question sera placée devant les électeurs canadiens avant les prochaines élections générales. L'on voit donc que les circonstances dans les Etats-Unis, ainsi que nous venons de le dire, sont favorable à un changement, mais la question prend une forme pratique et bien définie, dans l'une ou l'autre des deux résolutions soumises à la considération du Congrès. Il nous reste à voir ce qui sera résolu avant la clôture de la session actuelle du Congrès.

LA SITUATION AU CANADA.

Si, d'un autre côté, on envisage la situation au Canada, on ne peut nier que le peuple canadien est en faveur de relations plus étendues avec les Etats-Unis. Il est évident que les cultivateurs du Canada n'ont retiré aucun bénéfice de la politique nationale. Les cultivateurs, et les classes nombreuses des villes qui dépendent de lui, les pêcheurs, les mineurs, ceux qui s'occupent de l'exploitation du bois, forment la grande majorité de l'électorat du Canada. On ne peut nier que

tous ces
relation
nuiraient
tion à
vue ma
mes si
sées. D
mentair
ou bien
sultat e
de race
parleme
et impl
entre le
Après
Canada
gué, et

Natu
vant à
car si le
d'existe
pole ces
dant il
contre l
est vrai
chés d'a
des Ete
absolum
canadie
de la lo
marchan
chercha
manufa
existe d
La port
on la lu
améric
canadie
des prof
ment pa
réel qu'
York. I
niques,
eu favor
croît en
fication

tous ces gens-là retireraient des profits d'un marché libre, qui serait créé par des relations illimitées. Les fabricants forment la classe qui prétend que ces relations nuiraient à leurs intérêts, mais la moitié d'entre eux n'auraient aucune objection à profiter des avantages que leur donnerait un marché libre. Au point de vue matériel, il n'y a pas de doute que le Canada retirerait des avantages énormes si les barrières douanières qui existent entre les deux pays étaient renversées. De là, la question sera posée carrément, aux prochaines élections parlementaires, qui auront lieu sous peu : La Politique Nationale sera-t-elle perpétuée, ou bien, demanderons-nous la Réciprocité Illimitée avec les Etats-Unis ? Le résultat est à peine douteux, à moins que des complications politiques, une guerre de race ou de religion, ou autres considérations n'interviennent. L'élection d'un parlement avec une majorité libérale changerait la politique du gouvernement, et impliquerait certainement un arrangement commercial entièrement nouveau entre les deux pays.

Après cette revue superficielle des conditions existantes aux Etats-Unis et au Canada, il est évident que le règlement définitif de cette question n'est pas éloigné, et que la lutte se fera bientôt.

TARIF DIFFÉRENTIEL CONTRE L'ANGLETERRE

Naturellement, l'admission en franchise des marchandises américaines équivalait à un tarif différentiel contre les produits des manufactures de l'Angleterre, car si les droits étaient maintenus contre le reste de l'univers, et ne cessaient d'exister en ce qui concerne les Etats-Unis, cette différence hostile à la métropole cesserait d'exister. Ceci est considéré comme un acte très déloyal, et cependant il n'y a pas là plus de déloyauté que la Politique Nationale n'en autorise contre les marchandises anglaises en faveur des manufactures canadiennes. Il est vrai que les droits différentiels en faveur du Canada ne semblent pas entachés d'autant de déloyauté comme le seraient les droits différentiels en faveur des Etats-Unis, mais en ce qui concerne le fabricant anglais, le résultat est absolument le même. Lorsque le coton et le sucre étaient envoyés aux marchés canadiens des manufactures de Manchester et des raffineries de Glasgow, les fins de la loyauté étaient censées être atteintes grâce à la consommation de ces marchandises d'origine britannique. Mais lorsque le gouvernement canadien chercha à imposer un droit presque prohibitif sur ces marchandises en faveur des manufactures canadiennes, la loyauté perçait à travers cette protection si elle existe dans la proposition d'admettre les marchandises américaines en franchise. La porte a été fermée aux manufacturiers américains, et la question de savoir si on la lui fermait en faveur du manufacturier canadien ou du manufacturier américain, lui importait fort peu ; ses employés qui comptaient sur le marché canadien, se sont tous privés de travail ; ses capitaux ont cessé de lui rapporter des profits provenant du commerce canadien, et il a été affecté aussi défavorablement par la manufacture de coton de Cornwall et la raffinerie de sucre de Montréal qu'il le serait si la manufacture était à Fall River et la raffinerie à New-York. De sorte que, en ce qui concerne le cri de déloyauté aux intérêts britanniques, il est tout aussi déloyal d'imposer un droit sur les marchandises anglaises en faveur des marchandises canadiennes qu'il est déloyal d'imposer le même droit en faveur des marchandises américaines. La seule cause et la seule justification de cette imposition locale d'un droit contre les marchandises anglaises

étaient la création d'un marché pour les cultivateurs et les producteurs du Canada. Si en appliquant ces droits différentiels on créait un marché ayant dix fois plus d'importance, on aurait dix fois plus de raison d'imposer ces droits différentiels en faveur des produits américains, qu'on en aurait en à imposer ces droits différentiels en faveur des produits canadiens. Lorsque l'on a représenté à Sir John MacDonald que le fabricant anglais s'opposait à la mise en vigueur d'un tarif canadien très élevé, et qu'en conséquence, le lieu britannique se trouvait menacé, il a répondu : Tant pis pour le lieu britannique ! Alors, le lieu britannique n'était donc pas considéré comme étant en lui-même une raison pour que le Canada n'imposât pas de droits différentiels contre les marchandises en faveur de ses propres intérêts.

Pourquoi serait-il menacé maintenant par le fait qu'elle admettrait en franchise toutes les marchandises américaines, et qu'elle continuerait d'imposer des droits sur les marchandises anglaises ? Il faut bien se rappeler que cette différence n'est pas dirigée contre la Grande Bretagne, comme telle, ni contre ses institutions, ni contre les influences politiques qui existent, c'est tout simplement une différence dirigée contre une classe de sujets britanniques de la Grande Bretagne, en faveur d'une classe beaucoup plus nombreuse de sujets britanniques dans la Confédération canadienne. Ce sera au gouvernement impérial à décider s'il préfère sacrifier les intérêts de deux millions de cultivateurs, forestiers, et pêcheurs canadiens et de leurs familles, pour l'avantage d'un demi-million de fabricants anglais.

LE CANADA COMME EMPRUNTEUR.

L'inconvénient qui résulte pour le Canada de sa position géographique avoisinant une grande nation est que pour avoir aux Etats-Unis un marché parfaitement ouvert, il faut qu'il offre chez lui un marché également accessible. Si sa situation politique implique la nécessité de le sacrifier au profit des manufacturiers de la Grande Bretagne, alors la population du Canada devrait se rendre compte de ce fait. Mais il n'en est pas ainsi. La population de l'Angleterre est plus intéressée aujourd'hui aux Etats-Unis qu'elle ne l'est au Canada. Tout ce qui augmenterait la prospérité de ce pays serait avantageux à la Grande Bretagne. De son côté le Canada ne peut augmenter de façon à payer un dollar de plus d'intérêt sans que la Grande Bretagne en bénéficie. Le montant des capitaux anglais placés dans le Dominion est d'environ six cent cinquante millions de dollars par année. Le Canada paye annuellement 25 millions d'intérêt à la Grande Bretagne, ou à peu près un demi-million de piastres par semaine. Le développement des ressources naturelles du Canada et l'agrandissement de son territoire commercial augmenteraient énormément ses facilités pour le paiement de cet intérêt aux capitalistes anglais qui ont investi leur argent dans ce pays. De sorte que les intérêts britanniques gagneraient énormément, au Canada et aux Etats-Unis, à obtenir les relations commerciales les plus libres entre les deux pays. Donc, l'Angleterre consentira facilement à un arrangement qui sera à l'avantage des deux pays. Ce n'est pas déloyal de conclure un arrangement bénéficiaire, non-seulement au Canada et aux Etats-Unis, mais encore à l'Angleterre. Les intérêts matériels des trois pays deviennent de plus en plus liés. La marche ascendante du capital anglais sur le continent de l'Amérique du Nord est l'une des choses les plus évidentes de l'époque. Depuis deux ans, il a été

placé dans les brasseries et autres entreprises industrielles des États-Unis au-delà d'un million par semaine d'argent anglais. On ne le place pas au Canada parce que les perspectives offertes ne sont pas assez rassurantes, mais avec l'enlèvement des barrières entre les deux pays, alors non-seulement l'argent réalisé aux États-Unis, en conséquence de ces placements, chercherait de l'emploi au Canada, mais l'argent anglais, grâce aux conditions nouvelles et plus avantageuses qui existeraient ici, trouverait des placements avantageux dans le développement du Dominion. Cela aurait pour conséquence une hausse énorme des valeurs, une grande expansion du commerce des deux côtés de la frontière et les développements des ressources naturelles qui ne pourraient être comparés qu'aux progrès qui ont été effectués dans la partie sud du continent.

UN AVENIR BRILLANT

Si le commerce pouvait être aussi considérable, aussi libre, et aussi profitable dans toute l'étendue du continent qu'il l'a été dans cette moitié du continent qui se trouve comprise dans les États-Unis, les chances seraient égales pour le Canada, et il s'élancerait en avant pour devenir l'un des plus grands pays du monde. Déjà M. Gladstone, dans son discours à Paris, rappelant l'opinion exprimée à l'effet que dans cent ans le continent de l'Amérique du Nord contiendrait une population de six cents millions, disait qu'aux États-Unis devrait être confié le soin de conserver la langue anglaise, et qu'il ne devrait jamais exister aucune cause propre à troubler les relations entre la Grande Bretagne et ce pays. Le Canada a un rôle à jouer dans ce grand drame du progrès, et s'il veut profiter de l'occasion qui lui est offerte à ce moment critique de sa carrière, il peut entrer en société commerciale avec la grande nation anglophone du sud, et les conséquences qui en résulteront seront plus importantes que l'esprit humain ne saurait se le figurer.

L'Europe est armée jusqu'aux dents, même en temps de paix ; des millions en argent et des milliers de vies ont été sacrifiés pour conquérir ou défendre le territoire ou pour l'expansion du commerce dans l'espoir d'un profit quelconque. Mais sur le libre continent que nous habitons nous avons un meilleur moyen à notre disposition, Grâce à la création d'intérêts réciproques entre les populations qui l'habitent, grâce au développement de grandes ressources dont le ciel nous a gratifiés, grâce à l'emploi le plus avantageux possible du travail de notre peuple, grâce à l'effacement de toutes les barrières qui nous divisent, la destinée qui nous attend démontrera comme jamais on ne l'a démontrée jusqu'à présent la vérité de ce grand axiome : que la paix a ses victimes non moins célèbres que celles de la guerre.

APPENDICE

RÉCIPROCITÉ ILLIMITÉE ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LE CANADA

WASHINGTON, Décembre 1889.

M. Butterworth a introduit le projet de loi suivant :

PROJET DE LOI

Pour étendre le commerce des Etats-Unis et pour assurer la réciprocité complète entre les Etats-Unis et le Dominion du Canada :

CONSIDÉRANT que certaines discussions se sont élevées et sont encore pendantes entre le gouvernement des Etats-Unis et le gouvernement de la Confédération Canadienne, au sujet des relations commerciales ; et

CONSIDÉRANT que, vu la contiguité des deux pays et la similitude des intérêts et des occupations des peuples qui les habitent, les Etats-Unis désirent faire disparaître à l'avenir toutes les divergences d'opinion qui existent, et les sujets de controverse, et encourager les relations de commerce et d'affaires entre les populations des deux pays, favoriser l'harmonie entre les deux gouvernements, et donner aux citoyens de chaque pays, la faculté de pouvoir commencer avec les citoyens de l'autre pays sans restrictions inutiles ; en conséquence qu'il soit décrété par le sénat et la chambre des représentants des Etats-Unis de l'Amérique réunis en Congrès, que dès que le gouvernement de la Confédération du Canada permettra l'entrée en franchise dans la Confédération canadienne de tous les articles de commerce, de quelque nature que ce soit, tant les produits du sol que des eaux des Etats-Unis, de tous les articles manufacturés, bétail de toutes sortes et ses produits, et de tous les minéraux provenant des mines des Etats-Unis, alors tous les articles fabriqués au Canada, et tous les produits du sol et des eaux, et tous les minéraux provenant des mines du Canada, et tous les autres articles de toute espèce produits dans la dite Confédération du Canada seront admis en franchise dans tous les ports des Etats-Unis ; pourvu cependant que les dispositions de cette loi ne s'appliquent à aucun produit ou article sur lesquels une taxe de revenu intérieur est imposée aux Etats-Unis.

SECTION 2. Que lorsque le gouvernement du Canada certifiera au Président des Etats-Unis qu'en vertu de l'autorité de son parlement, il a autorisé l'admis-

sior en franchise dans les ports du dit Dominion de tous les articles de commerce provenant de la culture, de l'industrie et les produits en général des Etats-Unis, le président lancera une proclamation à cet effet, et proclamera en même temps que toutes les récoltes, produits, ou objets manufacturés du dit Dominion du Canada, seront admis en franchise dans les ports des Etats-Unis, aussi longtemps que le dit Dominion du Canada admettra les dits produits des Etats-Unis en franchise dans les ports du Dominion.

SECTION 3.—Que le secrétaire du Trésor est par les présentes autorisé, avec l'approbation du président des Etats-Unis, à établir conjointement avec les fonctionnaires autorisés du gouvernement de Dominion du Canada, des règlements dans le but de mettre en pratique les dispositions de cette loi et de protéger les dits gouvernements respectifs contre l'importation de marchandises ou articles étrangers à travers l'un ou l'autre pays sans payer les droits. Et le Secrétaire du Trésor des Etats-Unis fournira aux officiers de douane des Etats-Unis tous les règlements en question, dans le but de les guider dans l'accomplissement de leur devoir à ce sujet ;

SECTION 4.—Qu'avant de lancer les proclamations où l'une ou l'autre d'icelles, autorisées par cette loi, le président devra constater, à sa propre satisfaction, que tous les citoyens et sujets des Etats-Unis, pourront jouir du droit de relations commerciales dans tous les ports, havres et endroits du Canada avec les citoyens et sujets du Dominion, dans une mesure aussi large et avec autant de liberté sous tous rapports que ces derniers pourront en trouver dans les ports havres et endroits des Etats-Unis dans leurs relations commerciales avec les sujets d'iceux.

UNION COMMERCIALE

RÉSOLUTION

La résolution suivante, proposée par l'hon. R. R. Hitt, de l'Illinois a été adoptée à la chambre des représentants en mars 1889, et a échoué devant le sénat à cause d'une seule objection :

Résolu par le sénat et la Chambre des représentants des Etats-Unis, etc.,— que lorsqu'en aucun temps il aura été dûment certifié au Président des Etats-Unis que le gouvernement du Dominion du Canada s'est déclaré désireux d'établir une union commerciale avec les Etats-Unis, avec un système uniforme de revenus, impôts semblables devant être perçus à l'intérieur, et droits d'importation semblables devant être imposés sur les articles importés de l'étranger dans l'un ou l'autre des deux pays, et sans aucuns droits sur le commerce entre les Etats-Unis et le Canada, il nommera trois commissaires pour rencontrer ceux qui seraient nommés de la même manière par le gouvernement du Canada, afin de préparer un plan pour l'assimilation des droits d'importation et des taxes de revenu intérieur des deux pays, et pour la division équitable des recettes dans une union commerciale ; et les dits commissaires feront rapport au Président qui soumettra leur rapport au Congrès.

La même résolution a été introduite de nouveau et est maintenant devant le comité des affaires étrangères dont M. Hitt est le président.

ADDENDA.

L'IMMENSE AUGMENTATION DU TRIBUT QUE L'ON VEUT IMPOSER AUX CULTIVATEURS CANADIENS

Avril, 1890.

Les changements dans le tarif américain, qui viennent d'être proposés par le comité des voies et moyens à la chambre des représentants à Washington, sont très nombreux, et affecte des intérêts canadiens d'une nature très étendue. Le résultat général, tout en étant fort préjudiciable au Canada, est la grande réduction que l'on se propose de faire dans le revenu des Etats-Unis, afin que le surplus qui s'accumule quotidiennement dans leur Trésor soit diminué de manière à écarter la tentation de faire des dépenses publiques, qui existe à si haut degré aujourd'hui. Mais tout en réduisant leur revenu, les chefs républicains sont obligés de remplir leur promesses et perpétuer les principes protectionnistes qui forment l'article principal de leur programme, de sorte que tout en diminuant les taxes d'un côté, ils cherchent à étendre l'application des principes protectionnistes de l'autre en soumettant les agriculteurs aux mêmes taxes. La taxe que l'on se propose d'imposer sur les produits agricoles, étant plus forte qu'aucune que l'on ait jamais proposée, satisfera la plupart des agriculteurs américains qui paient des taxes énormes pour soutenir les principes protectionnistes, qui ne profitent qu'aux manufacturiers. L'opinion générale est que l'idée d'imposer des droits excessifs est tout simplement de "jeter de l'eau à la mer," vu que l'avantage que l'agriculteur américain de l'ouest en retirera est excessivement minime tandis que le consommateur, surtout celui de la Nouvelle-Angleterre, en sera sérieusement incommodé. On peut avoir une idée des avantages que l'agriculteur américain retirera de ce surcroît de taxe, par le fait que le total des droits qui seront collectés, sous le nouveau tarif proposé sur les produits agricoles ne s'élèvera pas à 10 millions, ou moins de 10 cents par tête, sur une population de 65 millions et certainement pas plus \$2.00 par tête pour chaque agriculteur américain. Mais le résultat probable est qu'après avoir proposé d'élargir le principe protectionniste, de manière à protéger tous ceux qui s'occupent de la culture du sol, il sera désormais impossible de retirer la proposition déposée

devant la chambre, et si le bill amendant le tarif est adopté, les droits nouveaux imposés sur les produits agricoles seront probablement maintenus.

Les conséquences résultant de l'imposition de ces droits nouveaux seront probablement très sérieuses en ce qui concerne le Canada. Jusqu'à présent, avec le tarif actuellement en vigueur, les droits différentiels sur les marchés des États-Unis contre l'agriculteur canadien étaient lourds à porter. Le poids de l'impôt chez lui était augmenté par le poids de l'impôt à l'étranger, et consistait en un tribut qu'il était forcé de payer à un pouvoir étranger pour le privilège de vendre ses produits. Mais d'un seul coup on se propose de doubler cet impôt, et l'effet de cette politique sera simplement de lui fermer les marchés étrangers. La clôture douanière construite à travers le continent d'après la nouvelle loi, sera deux fois plus haute, et de cette manière il deviendra impossible de trafiquer.

Afin de donner plus de force aux avancées que nous avons énumérées, nous donnons ci-après les changements proposés :

LE NOUVEAU TARIF DES ÉTATS-UNIS, TEL QUE PROPOSÉ SUR LES PRODUITS AGRICOLES.

Chevaux et mulets, \$30 par tête ; tout cheval évalué à \$150 ou au-dessus, paiera des droits *ad valorem* de trente pour cent.

Bétail, âgé de plus d'un an, \$10 par tête ; âgé de moins d'un an, \$2 par tête.

Cochons, \$1.50 par tête

Tous autres animaux vivants, non spécialement énumérés dans cet acte, 25 pour cent *ad valorem*.

Pommes, vertes ou mûres, 25 cents par quart.

Pommes, sèches, 2 cents la livre.

Salaisons, 5 cents la livre.

Orge, 30 cents le minot de 48 livres.

Orge Maltée, 40 cents le minot de 24 livres.

Haricots, 40 cents le minot de 60 livres.

Bœuf ou mouton, 2 cents la livre.

Blé d'Inde à balais, \$8 la tonne.

Sarrasin, 50 cents le minot de 48 livres

Beurre et ses substituts, 6 cents la livre.

Choux, 2 cents par tête.

Haricots, 32 cents le minot de 50 livres.

Fromage, 6 cents la livre.

Cidre, 5 cents le gallon.

Blé d'Inde ou Maïs, 10 cents le minot.

Farine de blé, 10 cents le minot.

Volailles accommodées, 5 cents la livre.

Graine de lin, 30 cents le minot de 60 livres.

Farine, un demi-cent la livre.

Lait, 5 cents le gallon.

Graines de jardins, de semences et autres graines non énumérées spécifiquement, dans cet acte, 30 pour cent *ad valorem*.

Foin, \$4 la tonne.

Mill, 20 cents le gallon.

Houblon, 15 cents la livre.

Saindoux, 2 cents la livre.

Volailles vivantes, 2 cents la livre.

Viandes de toutes sortes, en conserves, 25 pour cent *ad valorem*.

Avoine, 10 cents le minot.

Oignons, 40 cents le minot.

Orge perlée, 1 cent la livre.

Pois verts ou secs, en grande quantité.

En quarts, ou en petite quantité, 40 cents le minot de 60 livres.

Pois en petites quantités, 1 la livre.

Patates, 20 cente le minot de 60 livres.

Fèves en conserve en boîte de ferblanc, 40 pour cent *ad valorem*.

L'eau concentré, y inclus la pesanté de l'emballage, 3 cents la livre.

Seigle, 10 cents le minot.

Sel, 12 cents le 100 livres.

Pois cassés, 30 cents le minot de 60 livres.

Paille, \$2 la tonne.

Sucre de lait 10 cents la livre.

Suif, 1 cent la livre.

Chardon à Foulon 30 pour cent *ad valorem*.

Légumes à l'état naturel, non énumérés spécifiquement, 25 pour cent *ad valorem*.

Légumes de toutes sortes, préparés ou en conserves, cornichons, etc, 45 pour cent *ad valorem*.

Blé 20 cents le minot.

Farine de blé, 20 pour cent *ad valorem*.

Jaunes d'œufs, 25 pour cent *ad valorem*.

Le poisson est soumis aux droits suivants :

Anchois ou sardines, 40 pour cent *ad valorem*.

Poissons frais, salés ou en conserves de toute autre sorte, non énumérés spécifiquement dans cet acte, 1 cent la livre.

Harengs $\frac{1}{2}$ cent la livre.

Poissons en boîtes de ferblanc, 30 pour cent *ad valorem*.

Les dispositions précédentes préparées, par le comité des voies et moyens du congrès, on suppose, rendra presque impossible l'adoption du bill excellent de l'hon. Benjamin Butterworth, qui, comme ami du Canada, a présenté dès le commencement de la session, une mesure destinée à assurer la plus ample réciprocité illimitée entre les deux pays. A très juste titre, quoique fort malheureusement, ce bill a été renvoyé à ce comité, lequel, après avoir recommandé des amendements au tarif demandant une augmentation écrasante des droits, ne peut logiquement défaire son propre ouvrage.

Heureusement, cependant, le noir nuage de doute qui plane sur le Canada, et la perte qui résulte de l'intention d'augmenter les droits, a un côté moins sombre. On en trouve la contrepartie dans la résolution présentée par l'homme d'état consciencieux et sage, l'hon. Robert R. Hitt, de l'Illinois président du comité des affaires étrangères, qui comprend parfaitement toute la question des relations entre les deux pays. Après une enquête minutieuse, et un examen approfondi, ce comité qui possède autant d'influence que le comité des Voies et Moyens, a déposé une résolution, qui, si elle est adoptée par le congrès et le sénat

à Washington, donnera de l'espoir aux habitants du Canada, et leur fera entrevoir une ère de prospérité que l'esprit humain peut à peine concevoir.

La résolution est couchée dans les termes suivants :

Résolu que lorsqu'en aucun temps il aura été dûment certifié au Président des Etats-Unis que le gouvernement du Dominion du Canada s'est déclaré désireux d'établir une union commerciale avec les Etats-Unis, avec un système uniforme de revenus, impôts semblables devant être perçus à l'intérieur, et droits d'importation semblables devant être imposés sur les articles importés de l'étranger dans l'un ou l'autre des deux pays, et sans aucuns droits sur le commerce entre les Etats-Unis et le Canada, il nommera trois commissaires pour rencontrer ceux qui seraient nommés de la même manière par le gouvernement du Canada, afin de préparer un plan pour l'assimilation des droits d'importation et des taxes de revenu intérieur des deux pays, et pour la division équitable des recettes dans une union commerciale ; et les dits commissaires feront rapport au Président qui soumettra leur rapport au Congrès.

Les cultivateurs du Canada n'ont qu'à dire si, oui ou non, ils approuvent cette résolution.

Si la chambre des Représentants et le Sénat adoptent la résolution précédente, proposant d'établir des relations plus intimes. ce qu'ils feront certainement, à cette session du congrès, ou à la prochaine, le Canada sera alors responsable de toute action future touchant cette question. On ne peut, pour un instant mettre en doute le résultat de cet appel fait aux agriculteurs, aux hommes qui exploitent le bois, aux pêcheurs, aux mineurs, à tous ceux qui s'occupent du commerce maritime ou de tous autres intérêts qui devront bénéficier d'un marché libre avec les Etats-Unis. L'intention d'augmenter les droits est une menace contre tous ces intérêts. La nouvelle résolution de M. Hitt et du Comité des Affaires étrangères, au contraire, est un augure heureux pour l'avenir, et l'on ne peut concevoir jusqu'à quel point on en bénéficiera, ni supputer les conséquences qui en découleront sous le rapport du développement continental. L'avenir de la belle province de Québec est entre les mains de ses habitants, et on peut en toute sûreté leur remettre entre les mains la tâche de rendre jugement sans aucune crainte d'être trompé.

COFFRES-FORTS!

Les 

**

Goldie * & * McCulloch

SONT LES MEILLEURS

Accordées
**

Médaille en or à l'épreuve des voleurs de banques.

Médaille en or à l'épreuve du feu pour les marchands.

Médaille en or pour les portes de voutes

ET TOUS

*Les Premiers Prix partout où ils ont été
exhibés.*

MAIS !

Si vous êtes satisfait d'aucune autre fabrique ils peuvent vous les fournir, ils les prennent en acompte, les mettent en bon ordre, et vendent au prix alloué pour ces articles. S'il y a quelque chose de défectueux dans votre coffre-fort de banque ou quelque autre, envoyez un mot au gérant. Il enverra n'importe où et le mettra en ordre, ou vous dira quoi faire.

Succursale à Montréal—298 rue St-Jacques.

ALFRED BENN, Gerant.

N

F

BURE
SUCC

Valeur

Gouver
Bons c

Dépôt
Immeu
Argent

Actif to

E

Primes
Nouvel
Nouvel
Assuran

Primes
Nouvel
Nouvel
Assuran

New York Life Insurance Co.

Cité de NEW-YORK.

William H. Beers, President.

(Affaires commencées en 1845).

FONDS INVESTIS : \$105,000,000.

DEPARTEMENT CANADIEN.

BUREAU PRINCIPAL - - - Bâtisse de la Compagnie, Montreal.
SUCCURSALE - - - - - 103 Bay St. Toronto,

ACTIF EN CANADA,

JANVIER 1er 1890.

Valeur sur le marché des bons et débentures déposés au gouvernement, à Ottawa, comme suit :

Gouvernement des E. U. débentures en or.....	\$125,000.00
Bons canadiens et débentures.....	939,681.45

Dépôt total au gouvernement du Canada.....	\$1,064,681.45
--	----------------

Immeubles en Canada.....	\$755,982.13
--------------------------	--------------

Argent en Banque, Intérêt accru, etc.....	190,572.35
---	------------

Actif total en Canada.....	<u>\$2,011,235.93</u>
----------------------------	-----------------------

ETAT DES AFFAIRES EN CANADA,

Année finissant le 1er Janvier 1890.

Primes payés.....	\$610,656.24
Nouvelle assurance émise.....	4,456,100.00
Nouvelle assurance payée.....	3,685,100.00
Assurance totale en force.....	14,320,863.00

AUGMENTATION SUR L'AN DERNIER.

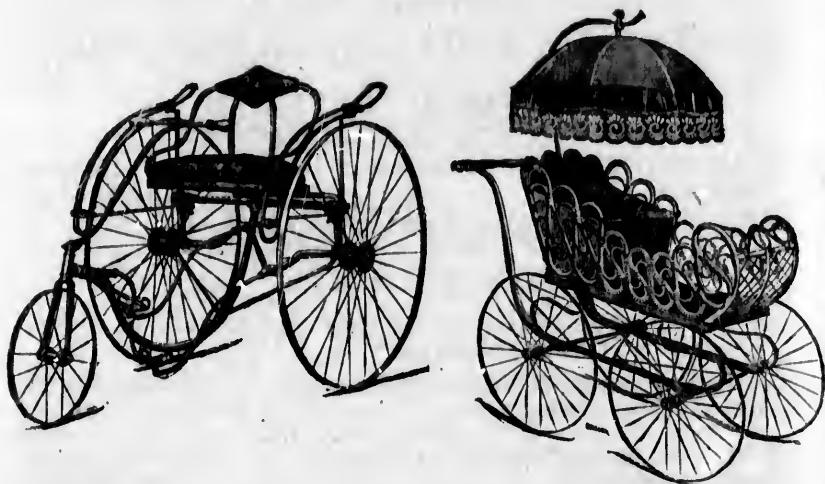
Primes payés.....	\$110,468.00
Nouvelle assurance émise.....	620,000.00
Nouvelle assurance payée.....	971,927.00
Assurance en force.....	2,367,099.00

DAVID BURKE,

Gérant-général pour le Canada.

AUX MARCHANDS

**Voyez nos carrosses d'enfants avant
de donner vos commandes**



Les patrons américains les plus nouveaux sur le marché aucunement surpassés pour le goût, le fini et la force de résistance

AUSSI BIEN QUE

TRICYCLES pour DEMOISELLES

Vélocipèdes pour garçons, Wagons ou Express à boîtes en fer ou en bois, Brouettes en fer, Bicycles, Sulky à chèvres ou à chiens, etc., etc., etc.

Gendron Manufacturing Coy

Succursales pour la province de Québec :

1910 Rue NOTRE-DAME, Batisse Balmoral

Manufacture ; TOLEDO, Ohio TORONTO, Ontario

L. CHARLEBOIS,

Gérant à Montréal.

P. S.—Notre assortiment de carrosses d'enfants est d'au delà de cent cinquante différents patrons.

S
vant

S
aucune-
ce

LES
en fer
s
Coy

al
Ontario

tréal.
au delà

CLQUES ET PARDESSUS

GRANBY

DEFIANT TOUTE COMPETITION

DEMANDE CROISSANTE

*Les Marchands doivent les avoir, et ce
n'est plus qu'une question de temps pour
que les*

Claques ♦ Granby

soient portées par tout le monde.

Essayez-les !

En vente par tous les marchands respectables.



COTONS
 INDIENNES
 TWEEDS
 FLANELLES
 ETOFFES
 A ROBES
 TOILES
 BRETELLES
 MOUCHOIRS
 BOUTONS
 PAPETERIE
 PARFUMERIE
 BOURSES
 &c., &c., &c.

Demandez
 notre
 Catalogue.

HODGSON, SUMNER & CIE.,

347 & 349, RUE ST-PAUL,

En Gros
 Seulement.

MONTREAL.

JOHN H. JONES & CO.

IMPORTATEURS EN GROS, ETC.,



⌚ MONTRES,

PENDULES, ✨

⌚ BIJOUTERIES,

COUTELLERIE, ✨

ARTICLES
ELECTRO-PLAQUÉS ET DE FANTAISIE
DES PAYS ÉTRANGERS.

198 RUE MCGILL,
MONTREAL.



Agents pour la vente de gros en Canada de la
Compagnie des Montres WALTHAM.

Simpson, Hall, Miller & Compagnie

16 & 18 RUE DE BRESOLES, MONTREAL.

Bureau Principal et Manufactures

WALLINGFORD, CONN.

SUCCURSALES—Cité de New York, 36 East 14th St. ; Chicago Ill., 137
et 139 State St. ; Philadelphie, 504 Commerce St.

Seuls Manufacturiers et Propriétaires des
célebres Couteaux, Fourchettes,
Cuillères, etc. de Wm. Rogers.

TRADE MARK FOR
 W. ROGERS.
KNIVES, FORKS, SPOONS.



Fabricants
d'Articles

Plaqués

 en Argent

De la plus belle
Qualité

Consistant en

Sets a Thé, Plats pour Dessert, Huilliers,
Pincés a Cornichons, Beurriers,
Porte-Carafes, Epergnes,
Corbeilles a Fruits,
Etc., Etc.

TRADE MARK FOR



HOLLOW WARE.

On demande des pratiques de Commerce
Seulement.

Simpson, Hall, Miller & Compagnie

16 et 18, rue De Bresoles, Montréal.

THIBAudeau BROTHERS & Co.,

IMPORTATEURS DE

MARCHANDISES : SECHES

ANGLAISES, FRANCAISES,

Américaines et Allemandes

332, Rue St-Paul, Montréal

Rue Dalhousie, Québec

BASINGHALL STREET, LONDRES, ANG.

